



Protection et Aménagement

Lège-Cap Ferret

courriel : palcf@online.fr - site : palcf.blogspot.com

Bureau

Président :

Jean MAZODIER

Secrétaire Général :

André GOURDON

Secrétaire Général adjoint :

Philippe GENET

Martine LABORIE

Trésorier :

Patricia HERMET

Trésorier adjoint :

Patrick ARCHAMBAULT

Conseil

d'administration

Affaires maritimes

Hubert BOUGAULT

Guy DEZEUSTRE

Thierry de TURCKHEIM

Aménagement et urbanisme :

Dominique BODIN

Fernand MARRAILLAC

Michel TETAUD

Patrimoine et histoire :

Jean-Pierre DUBARRY

Forêt/ADUFU :

Jean CHIGNAC

Membres :

François BOUGAULT

Michel BOUVET

Michèle CHARRIE

Alain DANVERS

Monique DEZEUSTRE

Joël DUMONTEUIL

Françoise GLOTIN

José Maria de HEREDIA

André JEAN

Albert MASSIAH

Marie-Aude MAURIN CHENE

Dominique PETIT

Jean TIFFORIT

EDITORIAL

Janvier 2013

bulletin n°79

Encore du travail... on continue.

Nous avons fêté en août 2012 les quarante ans de notre Association. Que de chemin parcouru. Mais il reste toujours à faire pour préserver notre presqu'île. 2012 a été l'année du Parc Naturel Marin et du schéma de cohérence territoriale SCoT.

2013 verra l'aboutissement de cette démarche avec la mise en place d'une nouvelle gouvernance au Parc Naturel Marin. Nous avons demandé à M. CUVILLIER, Ministre Délégué, chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche, de nous recevoir pour le persuader de l'ardente obligation pour l'Etat de créer ce nouvel outil nécessaire pour une gouvernance partagée du domaine maritime avec l'intégration de la démarche Natura 2000 mer.

Nous allons participer à l'enquête publique sur le SCoT. Nous vous invitons à rencontrer les Commissaires Enquêteurs à la mairie annexe du Canon et à prendre connaissance du volumineux dossier dont nous vous parlons depuis plusieurs années.

Dans ce bulletin, nous vous informons sur la mise en place d'un Comité de Suivi de Site suite à l'accident du 5 juillet à l'usine Smurfit Cellulose du Pin.

La mise en place au Périmètre de Risque de Submersion risque de modifier profondément les conditions de constructibilité sur la presqu'île.

La réunion du Comité de pilotage du Plan de Prévention du Risque Littoral PPRL a permis à l'Etat de fournir des informations que vous retrouverez dans ce bulletin.

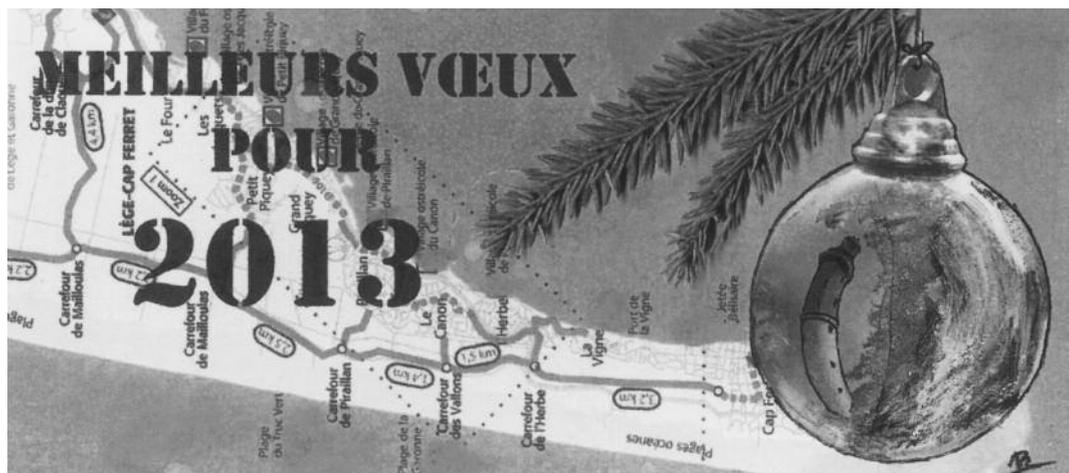
Enfin, la mise en place de la démarche Forêt d'Exception par l'Office National des Forêts doit permettre d'établir un schéma d'aménagement forestier 2014-2034 conforme à nos demandes. Meilleurs vœux 2013. Soyez heureux.

Jean MAZODIER

Président

André GOURDON

Secrétaire Général



Assemblée générale du 10

2

Accueil par Jean MAZODIER

Merci d'être venus toujours nombreux en cette journée du 10 août, la plus chaude de l'année.

Je suis heureux d'accueillir Monsieur Jean-Pierre HAMON, notre nouveau sous-préfet, qui nous vient de la Haute Vienne. Il a pris son poste au début novembre en pleine concertation du Parc Naturel Marin.

Monsieur FOULON, notre nouveau député que j'avais invité, m'a dit qu'il ne souhaitait pas participer aux Assemblées Générales. Dont Acte.

Mme Marie-Hélène DES ESGAULTX est représentée par son adjointe à l'environnement avec laquelle nous travaillons d'une façon permanente.

Monsieur Olivier LABAN, Président des Ostréiculteurs, n'est pas là. En effet, avec les fortes chaleurs, l'eau est à 24°C au large de l'océan, il a fallu rapatrier la quasi-totalité des huîtres des « malines ». Ce sont les réservoirs où sont stockées les huîtres avant la vente. De plus, une bonne nouvelle. Si le « largage des larves » a été moyen voir faible, la fixation sur les tuiles et les coupelles est bonne. C'est pour cela que le Bassin s'est couvert en quelques jours des fameuses tuiles blanches.

Enfin, le Président des Plaisanciers, Claude PASCAL est au Pays Basque. Il vous envoie son salut amical.

Autour de la table

Michel SAMMARCELLI,

Maire et Président du SIBA que je remercie de nous accueillir.

Christian GAUBERT,

Maire de Lanton, vice-Président du Conseil Général, membre du Conseil Maritime au plan national, et Président du Conseil Maritime de Façade Sud Atlantique.

Michel DAVERAT,

Vice-président de la Région Aquitaine qui représente Alain ROUSSET.

Elisabeth REZER SANDILLON et Jacques STORELLI,

Président de l'ADDPM, notre grande sœur du Pyla dont le Président de l'époque Jean-Paul JAUFFRET nous conseilla pour la création de l'Association et **Françoise BRANGER**, vice-présidente de la CEBA et Présidente de BAE Bassin d'Arcachon Ecologie.

Deux fidèles de l'association :

André GOURDON, Secrétaire Général

Patricia HERMET, Trésorière

Mais surtout **Françoise GLOTIN**,

Présidente du Comité de Vigilance en 1970 contre le projet de Marina au Mimbeau (1200 anneaux, 800 logements et les commerces).

Au nom de vous tous, nous avons choisi une plante, à mettre dans sa villa des Arbousiers, pour sa présence depuis plus de 40 ans à notre conseil.

Merci Françoise.

août et rapport moral

Nos adhérents reçoivent deux bulletins par an, en janvier et en juillet. Vous trouverez des exemplaires à la sortie. Encore mieux, adhérez et vous les recevrez chez vous. 15€ avec un reçu fiscal de 66%. C'est donné.

Votre conseil s'est réuni à 10 reprises à la Mairie du Ferret. Tous les sujets sont abordés. Il permet de faire remonter auprès des structures auxquelles nous participons, les positions de l'Association et notamment auprès de la Coordination Environnementale du Bassin d'Arcachon. 21 associations - plus deux en attente d'agrément, représentant 5 000 adhérents.

Premier Sujet : LE PNM

Après deux ans de concertation intense sous l'autorité de la Mission de Préfiguration dirigée par Anne LITTAYE, nous avons participé avec 350 autres personnes à la réunion de présentation du projet à Lanton le 3 novembre 2011 par le nouveau Préfet de Région (délimitation, orientation, conseil de gestion). Ce dernier a fait débat. Car la proposition de Monsieur le Préfet, à la demande de quelques élus, dénaturait les principes mêmes du Parc Naturel Marin.

Un collège, celui des élus, était sureprésenté par rapport aux autres collèges : Etat, professionnels, usagers, associations environnementales.

L'enquête publique donna lieu à une intense mobilisation. Du jamais vu en France selon le Ministère de l'Environnement. J'ai rencontré personnellement M^{me} KOSCIUSKO-MORIZET lors de son passage à Bordeaux. Au printemps elle m'assurait qu'elle partageait notre combat.

La commissaire enquêtrice nous donnait raison sur presque tous les points. De même que le conseil d'Administration des Aires Marines Protégées. Aujourd'hui, nous restons en contact avec le cabinet de la nouvelle ministre M^{me} BATHO et les directions du Ministère. Le décret pourrait être signé en septembre 2012.

Deuxième Sujet : LE SCoT

Schéma de cohérence territoriale.

Il défend notre cadre de vie pour les 30 ans à venir.

En 1972, la M.I.A.C.A (Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine - Mission Biasini) avait permis l'élaboration du document de l'époque (le SDAU) avec une maîtrise certaine de l'urbanisation.

Aujourd'hui, nous sommes 150 000 habitants permanents et 400 000 habitants en saison.

Il a fallu nous battre pour participer à l'élaboration du SCoT. Une analyse du territoire a été faite. Des objectifs ont été fixés. Depuis 1 an, plus rien, jusqu'au vote le 3 juillet d'un projet qui n'est absolument pas satisfaisant sur 3 points :

- La démographie à 20 ans : 38 000 logements / 100 000 hab.
- Les transports collectifs notamment pour le territoire de la COBAN.
- Les projets commerciaux.

9 maires sur 14 ont voté contre. Il a fallu passer à un deuxième vote. La majorité des 2/3 des habitants a été acquise d'extrême justesse par l'absence d'un élu.

Le SCoT, qui devait être un document de consensus, devient un sujet de discorde. Ce projet va être soumis au vote de chaque Conseil Municipal, puis sera soumis à l'enquête publique.

Nous attendons beaucoup Monsieur Le Préfet de cette concertation.

L'avis de l'Etat sur ce projet qui a choisi le scénario du déraisonnable (d'après le porté à connaissance de l'Etat), est attendu avec beaucoup d'espoir.

Nous suivrons, Messieurs les Maires, les votes de chaque conseil municipal. Nous demandons à tous de participer à l'enquête publique. Là aussi nous comptons sur vous pour modifier profondément ce projet qui pour nous, n'est pas « acceptable » en l'état.

Troisième Sujet : L'ENTRETIEN DES PARCS À HÛÎTRES

Si beaucoup a été fait, il reste encore beaucoup à faire, notamment sur la partie non concédée du domaine public maritime. Avec les ostréiculteurs, mais aussi l'administration maritime à travers la Commission des Cultures Maritimes dont nous faisons partie, c'est un sujet permanent d'attention. Encore la semaine dernière, après un avis nous signalant des ferrailles sur la partie Ouest du Banc d'Arguin, les ostréiculteurs sont intervenus : ils ont enlevé 100 tables et 200 poches qui avaient réapparu 15/20 ans après avoir été installés. La dérive du Banc du Chien vers l'Est et celle du Banc d'Arguin vers le Sud en sont la cause. A propos du Banc d'Arguin, cette année la présence d'un gardien d'effarouchement en mai a permis d'éloigner l'attaque destructrice des sternes caugék : une centaine avait survécu en 2010, mille en 2011, deux mille cette année.

Quatrième sujet : LA QUALITÉ DES EAUX

L'accident Smurfit du 5 juillet et ses conséquences sur l'environnement ont attiré l'attention sur le sujet de la qualité des eaux. Là aussi nous avons été très attentifs.

Résolutions

Après lecture du Rapport Moral par le Président et du Rapport Financier par la Trésorière, il a été procédé aux votes des résolutions suivantes, résolutions adoptées à l'unanimité.

Première résolution :

L'assemblée générale approuve le rapport moral.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve le rapport financier qui se traduit par un excédent de 1 426,22 € qui

s'ajoute par report au nouveau Bilan qui s'élève, au 30 juin 2012, à 16 642,77 €.

La cotisation annuelle reste fixée à 15 €.

Troisième résolution :

Les postes d'administrateurs de Jean MAZODIER, Michel TETAUD, Martine LABORIE, Dominique BODIN, Albert MASSIAH et Jean CHIGNAC sont renouvelables. Ils sont à nouveau candidats.

Nous avons reçu les candidatures de Joël MELLET et Michèle CHARRIE.

Nous enregistrons la démission d'Olivier de MARLIAVE qui a déménagé à Arcachon.

Ces 8 candidats sont élus ou réélus.

Rapport financier 2011/2012

L'année financière va
du 30 juin 2011 au 1^{er} juillet 2012.

Du 1^{er} Juillet 2011 au 30 Juin 2012

Recettes

Cotisations : 10 935,00 €
Intérêts CNE : 216,67 €

11 151,67 €

Dépenses

Imprimerie : 5 083,78 €
Affranchissement : 1 746,25 €
Portage tracts : 950,52 €
Cotisations autres associations : 75,00 €
Papeterie : 179,22 €
Prix Mazodier : 600,00 €
Frais de tenue de compte : 9,80 €
Frais divers pour A.G. : 910,32 €
Téléthon : 100,00 €
Boîte postale : 70,56 €

9 725,45 €

Excédent : 1 426,22 €

Bilan au 30 juin 2012

Actif

Solde CNE : 10 617,38 €
Solde CCP : 6 025,39 €

Passif

Report à nouveau : 15 216,55 €
Résultat exercice : 1 426,22 €

Total : 16 642,77 €

Questions / réponses avec Michel SAMMARCELLI

7 questions de l'Association :

1. Le périmètre de risque de la Pointe :

Le PPRL mis en place en 2004 et accessoirement les premières réactions sur les cartes d'application de l'article R.11-2 vis-à-vis du risque de submersions marines.

2. La gestion du Domaine Public Maritime et la nouvelle convention de gestion des Villages :

Nous vous rappelons que la défense du Domaine Public Maritime contre toute appropriation à des fins commerciales est inscrit dans l'article 2 - Objet de l'Association.

3. Le devenir du Mimbeau. Attente de l'étude du SIBA.

4. Le projet de Forêt d'Exception et la politique de l'O.N.F

5. Les pistes cyclables et l'accessibilité Handicap

6. Déversement eaux-pluviales à la hauteur de la plage Walter Rheinard et la Forestière - Pourquoi cela fonctionne encore ? Mégots - Papier

7. Les problèmes de civilité et de nuisance :

- Bruits, chantiers, respect des autres, alcool

Handicap : un plan de quatre ans en cours sur la Presqu'île

La loi de février 2005 relative aux personnes à mobilité réduite impose la mise en place d'un PAVE - Plan d'Accessibilité Voirie et Espaces publics. Un bureau d'étude a réalisé en 2011 un diagnostic et préconisait de faire de gros travaux sur 4 ans - un million d'€ de budget.

En 2011 et 2012, des travaux prioritaires ont été réalisés :

- des blocs sanitaires accessibles à tous ont été installés au débarcadère de Bélisaire, à côté du Panier Fleuri, et au village de l'Herbe.
- des accueils « petite enfance » à l'accueil périscolaire, à la crèche familiale et à la crèche de Claouey.
- dans les bâtiments municipaux (bibliothèque de Lège, ancienne mairie, mairie de Lège)
- accessibilité à la plage de l'Horizon
- les cimetières, l'église Notre Dame des Flots, la Promenade du Phare, la Place Boulan au quartier des Pêcheurs, le camping des Pastourelles.



Les travaux continuent en 2013 par l'achat de deux mobil-home au camping des Pastourelles et au Club Nautique de Claouey.

Le PAVE a été réalisé par une spécialiste d'urbanisme et d'environnement. Les premiers travaux concernent l'avenue de la Marne à Lège et le boulevard de la Plage au Cap Ferret vont être lancés prochainement. Le boulevard de la Plage sera transformé en « zone de rencontre » (pié-



tons, vélos, voitures) pendant la période estivale. La loi oblige à laisser un passage libre de 1m40 pour un handicapé et son fauteuil. Cela permettra aussi aux poussettes de passer enfin. Nous demandons depuis plusieurs années que la rue des Fauvettes (entre le rond point du Petit Casino et le rond-point du Marché) soit aménagée. Une information a été faite auprès de tous les commerçants de la presqu'île.

Il faudra donc étudier avec attention l'accessibilité des commerces dans les villages (Claouey, les Jacquets, Piquey, Le Canon, Pirailan), réfléchir aux aménagements des zones 20 et 30 (revêtement des trottoirs, trottoirs piétons, places de stationnement). A la séance des vœux, M. SAMMARCELLI a déclaré que cette loi va intensifier notre regard sur autrui.

Chacun doit faire un effort. La mairie a lancé le mouvement, les commerçants vont suivre (entrée du magasin, comptoir à bonne hauteur) mais aussi tous les services. Nous sommes fiers de cette démarche citoyenne.



Quel avenir pour le Bassin

L'assemblée générale de PALCF s'est attachée à « l'avenir du Bassin » : SCoT, qualité des eaux et toutes les questions d'actualité.

L'assemblée générale de l'association Protection et aménagement de Lège-Cap-Ferret s'est tenue vendredi 10 août au Cap-Ferret. Son président, Jean MAZODIER, a rappelé la création de l'association, il y a 40 ans, après la bataille du Mimbeau qui enterrait un projet de marina, où avait même été envisagé un pont ou un tunnel entre le Cap-Ferret et Arcachon... Aujourd'hui, c'est le SCoT, Schéma de cohérence territoriale, qui fait débat. Début juillet, le document a été présenté au SYBARVAL, rassemblant les 17 communes concernées. Les associations environnementales ne sont pas d'accord sur trois points. D'abord, le SCoT prévoit 38.000 logements supplémentaires, soit 100.000 habitants permanents supplémentaires, pour 150.000 actuellement et 400.000 en saison. Ensuite, les transports en commun, en particulier sur le territoire de la Coban, c'est-à-dire du Nord-Bassin, sont à peine esquissés. Enfin, les projets commerciaux sont « inquiétants », sur trois zones : Arès, Biganos et La Teste. Le SCoT a été approuvé à une voix près. Jean MAZODIER compte sur « une mobilisation encore plus importante que pour le parc naturel marin » car « on s'est aperçu avec le PNM qu'on peut faire changer les choses ». L'enquête publique aura lieu « un an avant les municipales ». Il attend l'avis de l'État, qui parlait, il y a 3 ans, de « scénario du déraisonnable ».

La Smurfit et la qualité des eaux

La qualité des eaux est particulièrement d'actualité avec l'accident de la Smurfit. Selon le sous-préfet, Jean-Pierre HAMON, l'industriel poursuit son redressement par rapport à la liste des dispositions à prendre, préalables à la remise en service de l'usine. L'évacuation des effluents respecte les niveaux et les performances demandées... Sauf le 28 juillet, où il y a eu une montée de PH... Ce qui montre l'efficacité de la veille mise en place. Il a été rappelé que la Smurfit employait 450 personnes et que la filière en représentait 4.000. Quelle que soit l'origine des rejets dans le Bassin, industrielle ou humaine, comment être sûr que cela ne nuise pas à la qualité des eaux ? On ne peut pas être sûr de tout, même avec des prélèvements réguliers. Michel SAMMARCELLI, maire de Lège-Cap-Ferret et président du SIBA, a parlé du Wharf, expliquant que c'était l'État qui avait prévu le rejet en mer. « S'il était ancré au fond, il n'y aurait pas les mêmes réactions » estime-t-il. Il a assuré avoir étudié les autres systèmes de la côte, qui tous rejettent en mer, et même dans le monde : à Berlin, ils n'enfouissent que 20 % du volume. « Dans le monde entier, les hommes consomment et rejettent les eaux, a-t-il dit. On ne sait toujours pas sortir les molécules du paracétamol de l'océan. Les eaux sont des marqueurs sociologiques. La qualité des eaux du Bassin est meilleure cette année que les années précédentes. » Une preuve : le Bassin est le seul endroit en France où on a le droit de vendre les huîtres sans les passer par des bassins.

Le changement climatique et le recul du trait de côte

Christian GAUBERT, en tant que président du Conseil Maritime de Façade, a dit son inquiétude sur la disparition des zostères. Le conseiller régional Michel DAVERAT a présenté les deux grands sujets sur lesquels il travaille, en commençant par celui du changement climatique, avec l'objectif de 20 % d'énergies renouvelables dans les 20 prochaines années. Au sujet du trait de côte, certains élus aujourd'hui se posent la question du recul de l'occupation humaine, au lieu de lourds travaux face à « une

Bassin ?

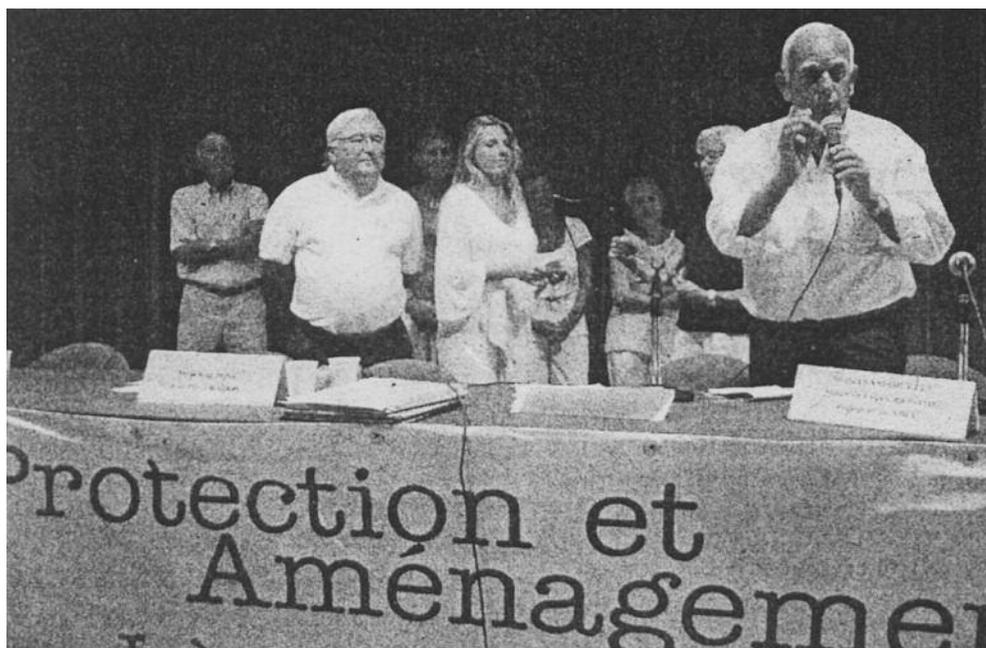
montée des eaux inéluctable » : c'est le cas des communes au nord de Lège-Cap-Ferret. Autre gros dossier : enrayer la perte de la biodiversité, celle du Bassin, via la Leyre, en ayant « pris un coup » avec l'accident de la Smurfit. Il estime qu'il faut « rendre totalement étanche cette usine ».

Le Mimbeau, les réservoirs de Piraillan, les travaux...

Comme lors des assemblées générales de l'été, nombre de points récurrents ou d'actualité ont été évoqués : l'abattage des arbres, l'érosion et les risques d'inondation, la défense du Domaine public maritime et des villages ostréicoles, le parc naturel marin, la forêt, l'ONF et la chasse, les pistes cyclables, la loi Handicap, les eaux pluviales place Reinhart et à La Forestière, l'entretien de la place Michel MARTIN et de la promenade Jean ANOUILH, les problèmes d'incivilité et de voisinage, le bruit, l'alcool, les bagarres, la vitesse excessive, les « excès du mois d'août »... Deux projets de construction d'appartements au port de La Vigne et à côté de l'hôtel Bataille sont suivis avec attention par la mairie. Concernant le renouvellement des pins vieillissants sur les « raquettes », Michel SAMMARCELLI a dit son intention de reprendre les plantations sur le domaine public. Selon un riverain, les réservoirs de Piraillan se dégradent, suite à la « politique d'Ayatollah du Conservatoire du littoral, qui ne veut rien toucher ». Les vélos, qui se développent, notamment à la plage et à l'océan, devraient bénéficier de nouveaux parkings spécifiques. Le Mimbeau est un site extrêmement fragile ; entre les intérêts économiques de l'ostréiculture et de la navigation de plaisance, il faut un consensus. Au rythme où vont les choses, « dans 10 ans, la flèche sera ouverte et il y aura un banc de sable avec des arbres ». Le maire estime qu'il faut agir. Les questions se sont terminées sur les contrôles de la gendarmerie : ils sont souvent effectués aux mêmes endroits ! Ce qui tiendrait au fait que les renforts sont constitués de réservistes, qui ne peuvent ni enregistrer les plaintes, ni travailler la nuit, mais qui peuvent effectuer des contrôles, toute la journée !

Attention frelons

Michel SAMMARCELLI a évoqué le problème du frelon chinois, dit asiatique, qui s'étend. Dans les derniers quinze



jours, il a causé le décès d'une personne allergique et deux autres personnes ont été piquées et hospitalisées sur la commune. Le maire a rappelé que deux agents municipaux étaient formés à la destruction des nids et équipés, pour protéger la population. Il a rencontré le spécialiste français du frelon, qui devrait venir mi-septembre pour une conférence. [A.D.]

Le prix MAZODIER pour le Cap-Ferret music festival

Le prix du capitaine de corvette Pierre MAZODIER a, cette année, été remis à l'association Sons d'avril, organisatrice du Cap-Ferret music festival de l'été et du Tournoi International de musique au printemps. Jean MAZODIER a rappelé que l'association PALCF faisait partie des grands donateurs qui avaient permis d'acquérir le piano à queue, à demeure à la salle de La Forestière. Hélène BERGER, initiatrice des deux événements, a évoqué son grand-oncle, Alfred CARPENTIER, un des membres fondateurs du premier conseil d'administration de PALCF, et Violette, sa femme, qui lui a légué leur maison du Cap-Ferret, où se situe aujourd'hui le siège de Sons d'avril. Son grand-père jouait de l'harmonium pour l'office des Américains et accompagnait le cinéma muet, avant même le Bayonne, à l'âge de 7-8 ans... L'idée du festival vient aussi de tout ça. « La boucle est bouclée... »

Votre correspondante [Anne DEBAUMARCHÉ]
06 25 52 30 82

D'après le journal « La Dépêche »

Installation de la Commission de suivi Smurfit Kappa Cellulose du Pin (SKCP)

Le 19 décembre 2012 à 18h30, en Mairie de Biganos

8

Environ 37 personnes - incluant la presse (Sud Ouest et France Bleue Gironde)

Le Préfet de région (M. Delpuech), souligne, en introduction, la « *réalité institutionnelle* » de la CSS.

Les CSS sont fondées sur l'article L125-2-1 du Code de l'Environnement, le décret n°2012-189 du 7 février 2012 et la circulaire du 15 novembre 2012 (non parue au Journal Officiel).

Le Préfet peut créer une CSS autour d'une ou plusieurs Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'autorisation, lorsque les enjeux le justifient.

Une gouvernance à 5 est prévue : État-administration, collectivités territoriales, riverains, exploitant SKCP, salariés SKCP, incluant un sous-collège de personnalités qualifiées (IFREMER et ONEMA, absents ce 19 décembre 2012).

La CSS doit être régulièrement informée des évolutions : modifications des installations, accidents...

La Commission se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins 3 membres de son Bureau.

Les réunions peuvent être rendues publiques.

Le site SKCP est considéré prioritaire pour ses rejets aqueux via le wharf de La Salie, et suivi pour ses pollutions.

2 inspections par an ont lieu sur des thèmes divers. Il y a aussi des demandes quant au bassin Saugnac, et des incidents sur les STEP ont eu lieu fin 2011.

Suite à l'accident du 05 juillet 2012, un suivi des bacs a été mis en place.

M. Sellier, PDG de SKCP, relève deux éléments dans la CSS : l'institutionnalité et les échanges.

L'usine est sur site depuis 80 ans environ : il s'agit de l'assoir sur le site pour les 80 ans qui viennent.

Un diaporama présente les chiffres situant Smurfit Kappa et Smurfit Kappa Cellulose du Pin en termes de salariés, de chiffre d'affaire : SK international : 7,4 milliards d'euros de chiffre d'affaire, 38 000 salariés, 311 sites dans 30 pays, n°1 dans son domaine, en Europe...

SKCP : 444 emplois directs, 270 millions d'euros de chiffre d'affaire

Le procédé kraft a été synthétisé en un schéma.

M. Cellier désigne son usine comme une industrie « *« verte »* ».

Le plan stratégique SKCP 2012-2016 prévoit une augmentation du tonnage produit : environ 660 000 tonnes (!) et d'aller « *vers de meilleurs standards européens en terme de sécurité de l'Environnement* ».

L'industrie est « *non-délocalisable* » et consomme 1,1 million de tonnes de bois de trituration par an, soit 1/3 du bois coupé en Aquitaine.

Olivier Laban - CRC - remarque que l'installation de la CSS a lieu juste avant les fêtes de fin d'année, soit dans une période cruciale et très active pour la profession ostréicole, mais que l'importance de l'évènement a justifié sa présence.

Jean Mazodier - CEBA - demande que Dalkia soit intégrée au CSS.

Le préfet répond favorablement, puisque Dalkia et SKCP sont liés et situés sur le même site.

La DREAL (M. Bodin, inspecteur) réagit en affirmant que les deux installations ne peuvent pas faire partie de la même CSS.

Le Préfet dit « *Laissez faire le Préfet !* » et décide d'intégrer Dalkia à la CSS SKCP, ce qui impose de modifier l'arrêté de création de la CSS et d'y intégrer un représentant de Dalkia, voire de rééquilibrer les collèges.

Le Bureau de la CSS aura, pour chacun des 5 collèges, 1 titulaire et 1 suppléant.

A la prochaine réunion, un président du Bureau de la CSS sera choisi. L'élection d'un Bureau provisoire de la CSS est engagée. Les collèges se concertent pour choisir en interne leur titulaire et suppléant.

Le résultat pour ce Bureau provisoire :

COLLÈGES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Administration	Sous-préfet	DREAL
Collectivités territoriales	SIBA S. Jeandenand	Maire Biganos
Riverains	BAE F. Branger	CRC O. Laban
Exploitant SKCP	PDG L. Sellier	Directeur N. Le Feuvre
Salariés SKCP	R. Antunez	J.P. Authier

La CSS devra être régularisée en CODERST le 7 février 2013.

O. Laban, s'adressant à L. Sellier, indique avoir noté que Veolia ne serait plus en charge de la STEP et que celle-ci serait traitée en régie. Cela sera-t-il mieux, pareil, ou... moins bien ?

L. Sellier répond que c'est en discussion seulement et que ce traitement en régie n'aurait pas pour but de dissimuler des chiffres.

N. Le Feuvre indique que c'est déjà SKCP qui fournit les données quantitatives et qualitatives de la STEP.

CEBA

Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon

Association Loi 1901 agréée au titre de l'art. L.141-1 du Code de l'Environnement
Siège social : Maison du Port, 33510 Andernos
Courrier : CIDEX 103-51, 33970 Lège-Cap Ferret

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre Délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Le 2 janvier 2013

Monsieur le Ministre,

La Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA) a été créée en 1992 pour veiller à ce que la qualité environnementale et les activités de pêche et ostréicoles, activités naturelles du Bassin, ne soient pas altérées par la pression qui s'exerce sur le littoral, tant d'un point de vue démographique qu'urbanistique. Elle a depuis élargi son activité à l'ensemble des aspects environnementaux maritimes et littoraux du Bassin d'Arcachon et ses alentours.

Cette volonté qui anime l'ensemble des associations qui composent la Coordination nous a conduits à nous engager, dès la mise en place de la mission de préfiguration, en faveur du Parc Naturel Marin pour le Bassin d'Arcachon et son ouvert océanique. Les travaux réalisés par la mission pendant presque deux ans et la qualité de la concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, ont permis d'élaborer un projet qui nous est apparu propice au territoire.

L'enquête publique qui a suivi la remise du rapport de la mission de préfiguration a montré, par la large participation qu'elle a suscitée, combien les associations locales et les professionnels de la Mer étaient désireux de voir rapidement concrétiser le projet de Parc Naturel Marin et a conclu favorablement à la création du Parc.

Malheureusement, des désaccords étant intervenus à l'initiative de certains élus locaux désireux de modifier l'équilibre de la représentation proposée pour lui substituer une sur-représentation des élus, il en est résulté des retards dans la finalisation du projet de Parc soumis aujourd'hui à votre accord.

À ce jour, l'ensemble des associations participant à la CEBA est inquiet des retards pris pour procéder à la mise en place de ce Parc que tous les citoyens soucieux de la préservation de la qualité du Bassin désirent voir créé le plus tôt possible.

Nous rappelons à cet égard la forte participation de la population à l'enquête publique préfigurant la création du PNM : 873 contributions, près de 1 700 personnes ou structures, 89 % d'avis favorables à la création du Parc Naturel Marin.

C'est dans cet esprit que nous nous sommes remobilisés au sein de la CEBA pour manifester notre impatience de voir aboutir ce projet.

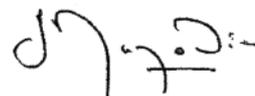
Nous avons rencontré Monsieur le Directeur de l'Agence des Aires Marines Protégées pour lui demander des informations sur l'état d'avancement du dossier, le 5 décembre 2012, lors de son passage sur le Bassin d'Arcachon, lors de la première Conférence du réseau d'aires marines protégées de l'arc atlantique.

Celui-ci nous a confirmé l'intérêt qu'il portait au projet de Parc Naturel Marin pour le Bassin d'Arcachon et son ouvert océanique, mais a aussi souligné l'absence de moyens budgétaires, ce qui ne permettait pas à l'Agence de lancer les parcs marins qui étaient prêts.

Pour notre part nous avons, en décembre dernier, lancé une pétition en faveur du Parc Naturel Marin maintenant, puisque l'instruction administrative du dossier est terminée, pétition qui a recueilli à ce jour plus de 500 signatures, montrant ainsi que nombreux sont, sur le Bassin d'Arcachon, ceux qui souhaitent une conclusion rapide et positive à ce projet. C'est pour vous faire part de notre vive espérance et vous présenter nos arguments pour la mise en place de ce Parc Naturel Marin que nous sollicitons de votre part une entrevue dès que possible.

Dans cette attente nous vous prions, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président, Jean Mazodier



LE PARC NATUREL MARIN, C'EST MAINTENANT

Enquête publique pour

10

Schéma de Cohérence Territoriale du Bassin d'Arcachon et du Val De Leyre

Lège Cap Ferret, le 2 janvier 2013

A Monsieur le Commissaire enquêteur

Le projet de SCoT qui est présenté à l'enquête publique ne me semble pas devoir être adopté en l'état. Vous trouverez ci après les observations qui m'amènent à vous demander Monsieur le commissaire enquêteur de rendre un avis défavorable au projet de SCoT présenté.

Mes observations s'appuient sur les documents suivants :

- Rapport de présentation du SCoT
- Projet d'Aménagement et de Développement durable 'PADD)
- Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Rapport d'étude InterScot (scénario d'avenir pour la Gironde)
- Avis de l'Etat sur le projet de SCoT

Mes arguments s'appuient principalement sur :

- Une maîtrise de la croissance démographique insuffisante pour ne pas dire absente,
- Une maîtrise insuffisante des mesures de protection de la biodiversité, de la qualité des eaux et des espaces naturels du territoire,
- Une prise en compte insuffisante des impacts sur le changement climatique, en matière de réduction des gaz à effets de serre (GES) et des orientations de la loi Grenelle 2.

Pourtant, les attendus environnementaux de présentation du projet de SCoT sont remarquables pour ne pas dire exemplaires et laissent espérer un projet à la hauteur et en cohérence avec les enjeux environnementaux invoqués. Malheureusement, il semble que sa traduction opérationnelle ait été élaborée en juxtaposant les orientations des schémas communaux (PLU) et en extrapolant les tendances observées dans les décennies passées.

La croissance démographique du territoire

Ainsi, il apparaît que l'accroissement du nombre de logements envisagés (38000) et l'accroissement de population associé (+ 100 000 habitants) se traduisent par la croissance démographique la plus forte de tout le département :

- Plus 53 % d'ici 2030 après un accroissement de 42 % entre 1990 et 2018¹

Ce qui, pour un territoire comprenant sur une part importante de son étendue des zones naturelles sensibles (zones Natura 2000), un parc naturel régional, un joyau écologique, le Bassin d'Arcachon, lagune en passe d'être classée Parc naturel marin, montre une cécité en matière de compréhension des équilibres environnementaux stupéfiante. L'accroissement démographique se traduira par une demande accrue d'accès aux espaces boisés et littoraux, ainsi que de loisirs nautiques (plaisance, pêche amateur, etc...) qui sont une pression supplémentaire sur des milieux naturels très fragiles.

La protection de la biodiversité

Le projet de SCoT est très inquiétant sur le maintien de la biodiversité :

- L'extension urbaine planifiée est incompatible avec la mise en place des trames vertes et bleues ; la restauration des corridors écologiques pourtant nécessaires se traduira par leur régression.
- La préservation du site Natura 2000 du Bassin d'Arcachon, en particulier, la qualité des eaux, la protection des espaces littoraux, des ensembles boisés les plus significatifs, sont insuffisamment pris en compte dans le projet, sans parler de l'absence d'évaluation de la capacité du plan d'eau en matière de plaisance

le projet de SCoT

L'avis de l'Etat dont l'ensemble constitue par ailleurs un véritable réquisitoire à l'encontre du SCoT justifiant le rejet du projet en l'état, indique d'ailleurs que :

«... D'une manière globale, les impacts de l'urbanisation sur la qualité des eaux, notamment des eaux marines du site « Natura 2000 bassin d'Arcachon - banc d'arguin », mériteraient d'être précisés. Des garanties doivent être apportées quant à l'absence de risque d'effet notable au regard de l'objectif de conservation durable de ce site qui représente lui-même un habitat prioritaire...»

Dans l'équation économique, il faudrait intégrer le coût de l'artificialisation des espaces naturels, boisés ou ruraux en se basant par exemple sur le coût de reconstitution d'un espace naturel, les coûts de voirie, d'équipements dans les projets d'expansion urbaine.

L'impérieuse nécessité de lutter contre les changements climatiques et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES)

La contribution du SCoT à la nécessité de réduire les émissions de GES du territoire n'apparaît pas clairement en particulier dans le domaine des déplacements et des infrastructures de transport - la construction des nouveaux bâtiments hautement performants sur le plan énergétique découlent davantage de l'application de la RT 2012 que d'une politique du territoire.

La double contrainte de préservation de l'espace en particulier dans un territoire présentant un milieu très sensible aux aspects environnementaux liés à ses activités et d'autre part de réduction des émissions de GES est très insuffisamment prise en compte.

L'accroissement urbain se traduit par une progression de l'étalement urbain consommateur d'espaces naturels, au détriment d'un renforcement de la densité des espaces urbains existant actuellement.

Sur la partie nord du bassin d'Arcachon, le projet d'une voie routière nouvelle - véritable appel à urbaniser ses abords - et l'absence de proposition concrète établie d'une infrastructure de transport en commun en site propre (i.e. par réutilisation partielle de l'ancienne voie ferrée) laissent augurer un accroissement des GES liés aux déplacements au lieu de les réduire.

Les équipements d'assainissement et de traitement des eaux usées qui sont déjà aujourd'hui proches de leurs capacités nominales ne sont pas suffisamment pris en compte.

Un accroissement des besoins liés à la projection d'évolution de population nécessite un renouvellement des équipements en capacité et en performance environnementale. Quid des STEP (stations d'épuration) de nouvelle génération faisant appel à la microfiltration ? Le rejet en mer par le Wharf de 50 % d'effluents

supplémentaires sans effort de réduction drastique de leurs impacts sur le milieu marin sera de moins en moins accepté par nos concitoyens (pêcheurs, ostréiculteurs, touristes, amoureux du littoral ou simples citoyens soucieux de préserver le milieu naturel).

Enfin les projets d'urbanisme commercial, également présentés dans le DAC (Document d'Aménagement Commercial) qui s'articulent sur le développement autour de 3 pôles (Arès, Biganos et La Teste) avec une capacité commerciale pour près de 400 000 habitants - encore plus que ne prévoit le projet SCoT - s'inscrivent encore et toujours dans le cadre du tout voiture. Alors que le modèle de l'hypermarché en zone périphérique est mis en doute ses derniers temps (fréquentation et CA en baisse), que la perspective d'une augmentation continue du coût des carburants est une certitude pour les 20 ans à venir, ce modèle est le seul envisagé. Où est pris en compte l'objectif de réduction des GES ? Le maintien du commerce de proximité au cœur des centres urbains ?

En conclusion

Le concept de Développement durable auquel fait référence le projet de SCoT, s'appuie sur les trois piliers que constitue la prise en compte équilibrée des aspects économiques, sociaux/sociétaux et environnementaux. Il semble que le premier volet économique ait été davantage poussé au détriment du volet environnemental particulièrement sensible sur le territoire et du bien-être des habitants dont les conditions de vie seraient dégradées (par la non prise en compte des contraintes à venir).

« *Penser Global, Agir local* » cette formule employée par René Dubos en 1972 lors du sommet de la terre est au cœur du concept de développement durable établi par le rapport Brundtland en 1987.

Il ne serait pas inopportun, qu'en terre girondine, l'approche systémique que sous tend cette formule élaborée par le penseur bordelais Jacques Ellul soit plus systématiquement utilisée dans l'élaboration de ce SCoT du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre, plutôt qu'une consolidation peu maîtrisée des approches communales locales. La durabilité - soutenabilité établie du schéma SCoT, seule véritable exigence, permettrait dès lors qu'il puisse être approuvé.

Pour cet ensemble de raisons, je vous demande, Monsieur le commissaire enquêteur, d'émettre un avis défavorable au projet de SCoT dans son état actuel.

Joël Mellet

Le Périmètre de Risque de Submersion Marine :

12

ATTENTION DANGER !

Risque de submersion marine

La circulaire du 27 juillet 2011 définit des principes afin de ne pas accroître la présence d'enjeux en zone inondable. Le SCoT se base sur l'évènement de référence provisoire Xynthia +20cm et de l'aléa Xynthia +60cm correspondant à l'aléa à l'horizon 2100. Onze plans ont été prescrits dans les communes littorales. Le SCoT se base sur 3 niveaux d'aléas :

- Aléa fort par rapport à l'évènement de référence (inférieur à Xynthia -80cm)
- Aléa faible à modéré (compris entre Xynthia -80cm et Xynthia +20cm)
- Aléa à l'horizon 2100 (compris entre Xynthia +20 cm et Xynthia +60cm)

Pour la commune, on distingue la partie Sud et la partie Nord.



	Niveau atteint par Xynthia	Niveau de l'évènement de référence	Aléa Fort	Aléa faible à modéré	Aléa 2100
Nord	3,50m NGF	3,70m NGF	Inférieur à 2,70m NGF	Compris entre 2,70m et 3,70m NGF	Compris entre 3,70m et 4,10m NGF
Sud	3,20m NGF	Inférieur à 3,40m NGF	Compris entre 2,40m NGF	Compris entre 2,40m et 3,40m NGF	3,40m et 3,60m NGF

Dans l'attente du Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine, en zone urbaine, les zones soumises à aléa fort sont inconstructibles. Les zones soumises à aléa faible à modéré ainsi que les zones soumises à l'aléa 2100 sont constructibles sous conditions. Plusieurs villages sont concernés : Claouey, Piraillan, Bélisaire, La Pointe. Par exemple, les alentours des marchés du Ferret et de Piraillan deviennent inconstructibles. Une concertation doit être mise en place, à l'initiative de la Municipalité. Nous y participerons activement.

Le Périmètre de Risque Littoral (PPRL)

Le PPRL a été créé en 2001. Le règlement prévoit une réunion annuelle du comité de suivi.

Après plusieurs années sans réunion, le sous-Préfet d'Arcachon, Jean-Pierre HAMON, a réuni cette année une deuxième fois le Comité de Suivi le mardi 18 décembre. Etat, commune, administration, bureau d'études, GIP Littoral, CETE, ONF, Parallèle 45, des riverains et les associations, tous étaient présents.

A l'ordre du jour :

1. Les ouvrages de défenses contre la mer
2. L'évolution du trait de côte

Le laboratoire de Bordeaux du CETE présentait un rapport complet. D'abord l'évolution géomorphologique du Bassin de 4000 av. JC à nos jours. L'évolution historique de la Pointe a été rappelée d'après les rapports de SOGREAH (janvier 1997 et juin 2003).

Depuis 1964, La Pointe est en phase d'érosion, entrecoupée par des phases d'accrétion en 1997 et 1982. Le taux moyen d'érosion est de 30m/an.

Depuis 1996, l'érosion de l'extrémité sud-est serait limitée par un apport de matériaux plus ou moins fréquent nommé « *Digue Carpe-Diem* ».

La migration des passes, deux chenaux à un chenal central, est régie par un cycle d'environ 80 ans depuis 1826. L'érosion du Cap Ferret, commandée en partie par le cycle des passes, pourrait être « *prévisible* ». Le Cap Ferret devrait entrer, selon les auteurs, dans une phase d'accrétion dans un délai compris entre 3 et 8 ans.

La société de Géomètres-Experts de Lacanau, Parallèle 45, a réalisé sur la zone d'étude un relevé topographique par Lidar terrestre ainsi qu'un relevé bathymétrique en avril 2011.

Ces éléments ont permis de réaliser des profils en travers au droit des ouvrages (voir pages suivantes). Chaque secteur (Hortense, entre Hortense et le Nord de la Pointe,

La Pointe) fait l'objet d'un historique avec photographies. L'analyse du comportement des ouvrages permet de dire que la fonction principale des ouvrages est la fixation du trait de côte dans la mesure où ils empêchent le trait de côte de reculer.

La dénomination technique est issue du Guide CETMER. L'état de chaque ouvrage a été effectué selon les critères suivants (bon état, moyen, mauvais état). Pour les 15 profils, on note seulement deux profils (le 3 et le 7) en état mauvais.

L'analyse de stabilité de ces ouvrages montre :

- des parties trop raides, des talus sableux et/ou des matériaux d'apport.
- des approfondissements importants des fonds en pied des ouvrages.

Ce sont des indices forts d'instabilité des ouvrages. La stabilité de la structure côtière dans son ensemble paraît indépendante de celle de chaque section la constituant.

Ainsi, il conviendrait de définir une stratégie de suivi homogène pour la structure de protection côtière envisagée après avoir défini précisément ses objectifs. La mise en œuvre de cette stratégie devrait intégrer une surveillance adaptée et périodique des ouvrages qui comprendraient notamment une intervention (topographie des points de repère), des observations (topographie des parties des talus, bathymétrie des fonds). Elle devra comprendre des seuils d'alerte, voire d'alarme, ainsi que des solutions de conformité ou d'entretien préventif. Une meilleure connaissance de la structure est également à envisager (sondages de reconnaissance).



Le GIP littoral présentait une carte de l'évolution du trait de côte en rappelant les prévisions du PPRL à l'horizon 2014 et 2094, les mesures sur les terrains de l'ONF en 1989 et 2012, les prévisions du GIP pour 2020 et 2040 (voir page suivante). Le cabinet Parallèle 45 présentait une simulation en cas de dépassement des ouvrages par la mer en cas de conditions extrêmes (dépression météorologique, haut coefficient de marée, vent de suroît fort...)
Une bonne partie des 44 hectares est concernée par ce risque de submersion.

Discussion

M. MEVELEC rappelle la délivrance d'AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime) en 2012 aux riverains.

M. Le Sous-Préfet souhaite que les riverains s'organisent (cette notion pouvant englober ceux qui sont concernés par un risque de submersion).

Benoît BARTHEROTTE souhaite que la limite du PPRL 2014 tienne compte de la réalité tout en soulignant que la partie Est a tenu grâce aux travaux importants et permanents du riverain.

Par contre, l'érosion de la côte océane à l'Est est plus importante dans le secteur au nord des forages pétroliers (lieu-dit les Cocottes).

Les représentants de l'association syndicale Lavergne (de Marie-Jeanne à Tahiti) et de l'association des propriétaires dans les 44 hectares expriment leur point de vue sur l'organisation de l'interface avec l'Etat. Le problème de la mutualisation est posé et la discussion ouverte.

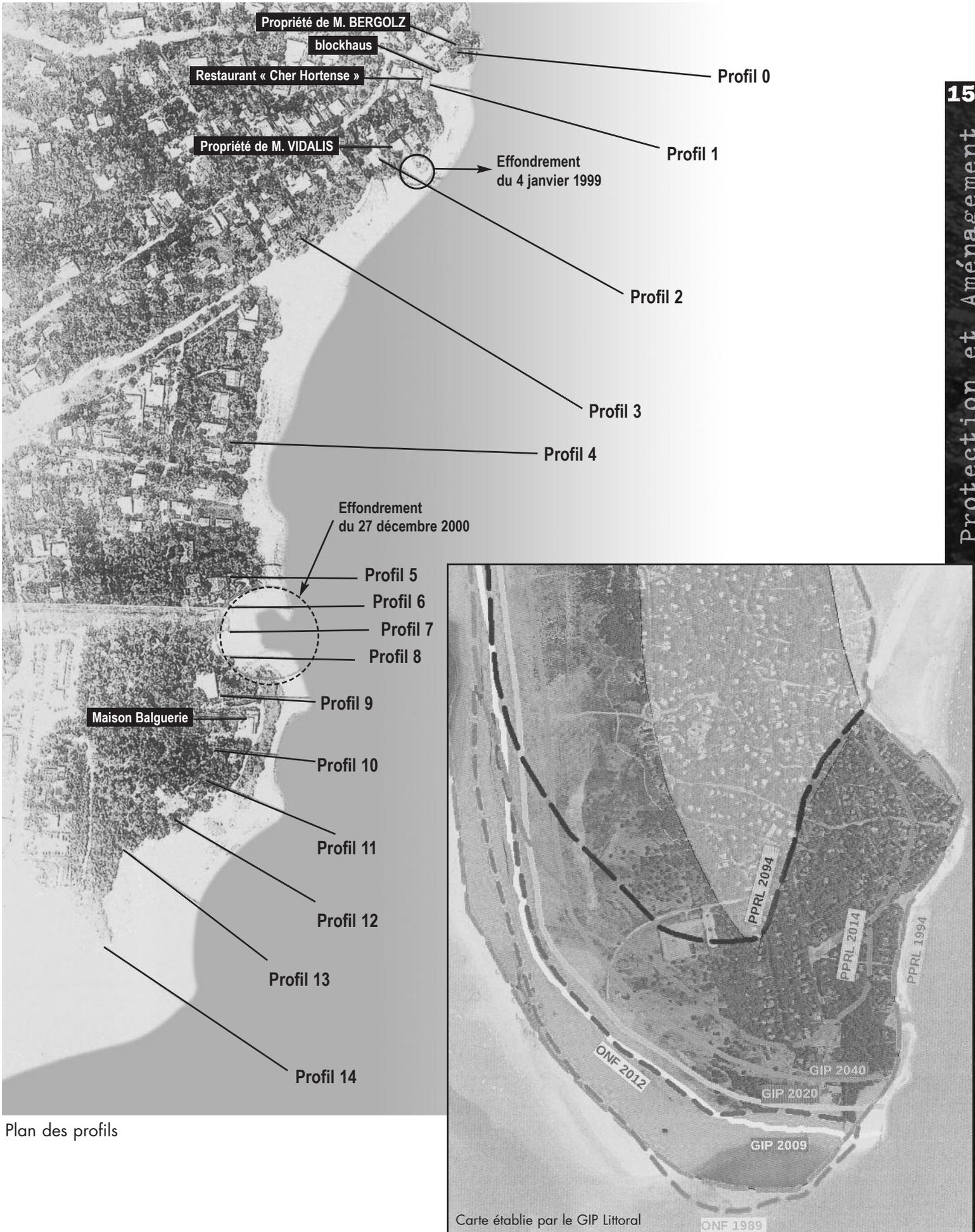
Jean MAZODIER rappelle l'étude sur le devenir du système littoral du Mimbeau réalisé par l'Université Paris IV Sorbonne. Le trou à Lafon (à la hauteur Sud du Phare) est un point qui peut fragiliser la flèche du Mimbeau si un effondrement se produisait. L'action du courant du chenal du Teychan à la hauteur de l'Escourre peut être préoccupante à moyen terme.

Jean MAZODIER rappelle que, outre l'érosion marine, le PPRL concerne aussi le risque dunaire éolien. Chacun peut constater que ce risque éolien est complètement maîtrisé grâce à la Maîtrise d'Ouvrage du Conservatoire du Littoral avec l'aide de la commune et une maîtrise d'œuvre ONF.

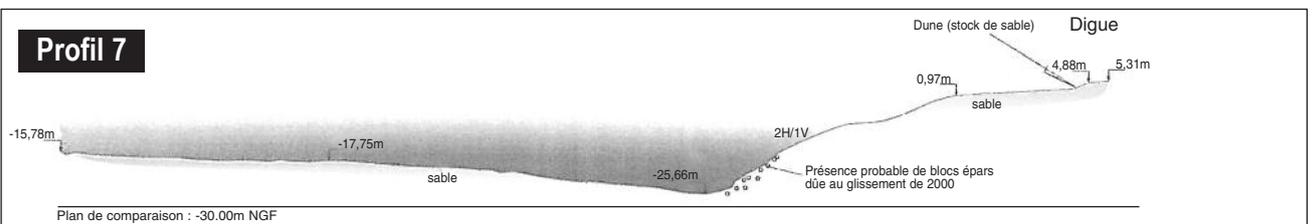
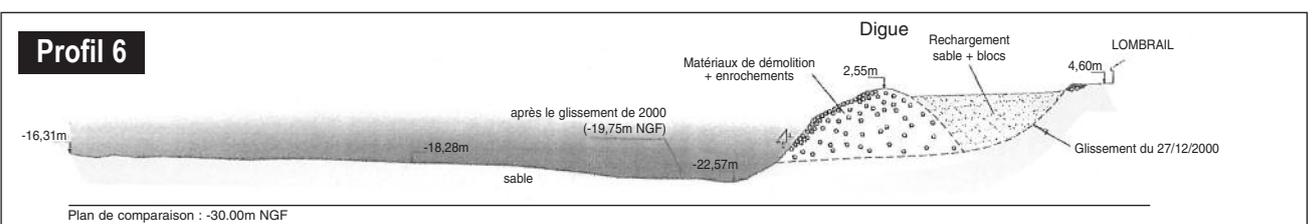
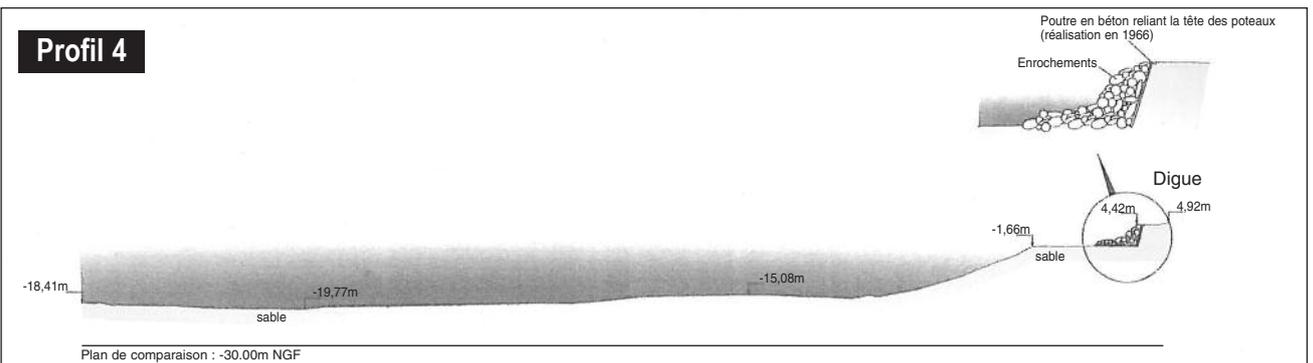
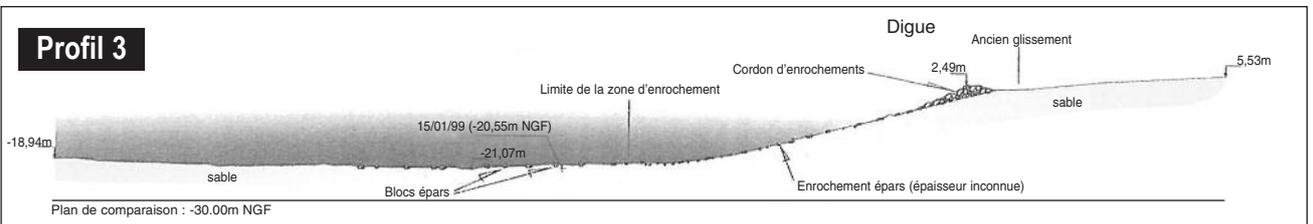
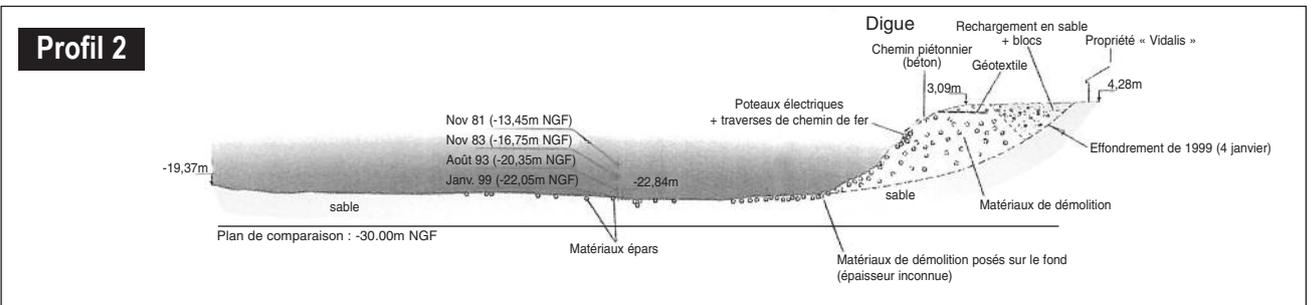
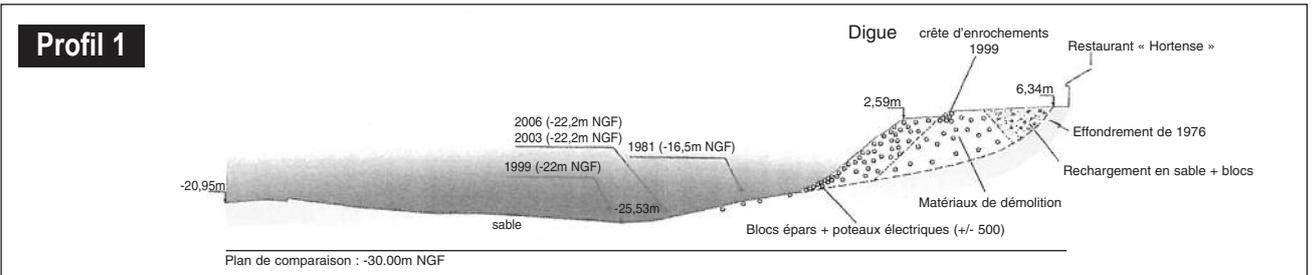
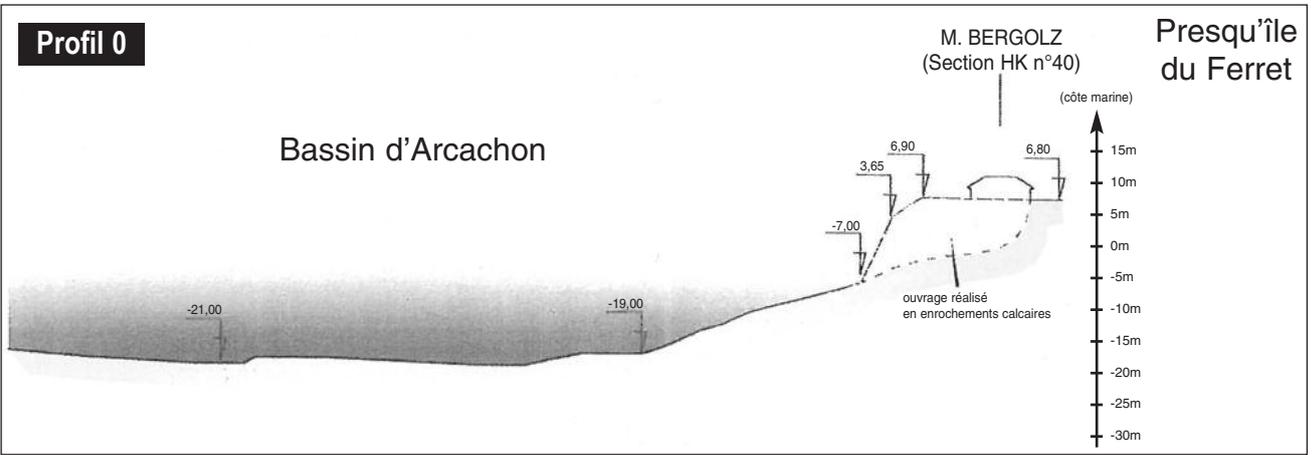
Il conviendrait que la limite du PPRL tienne compte de la limite dunaire maintenant définitivement fixée.

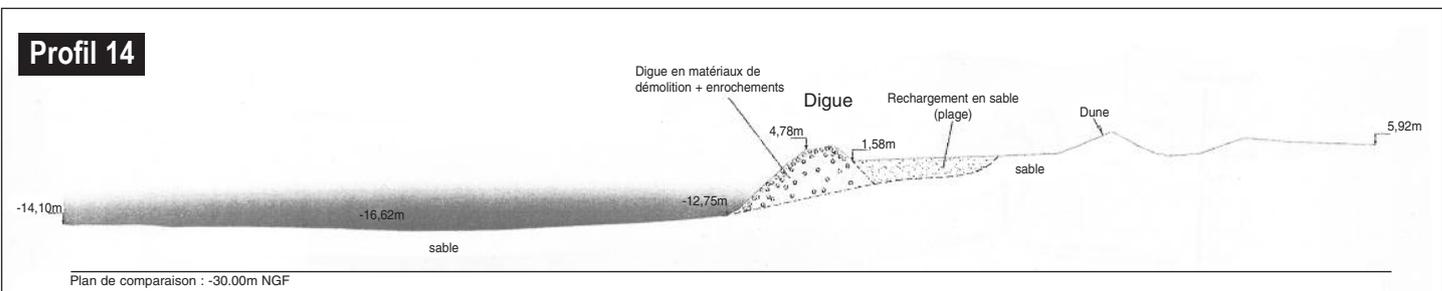
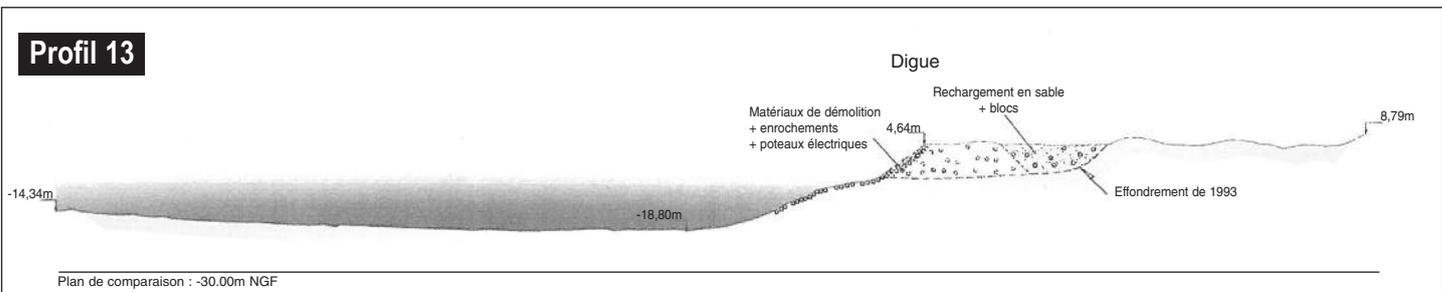
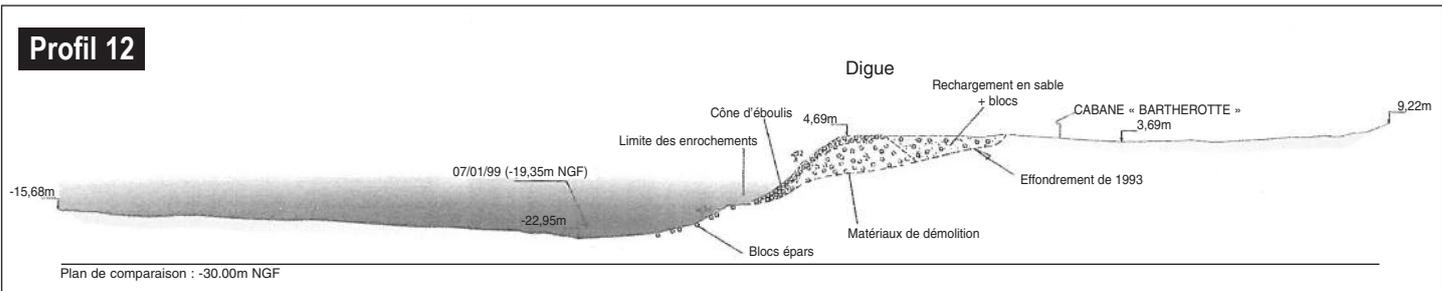
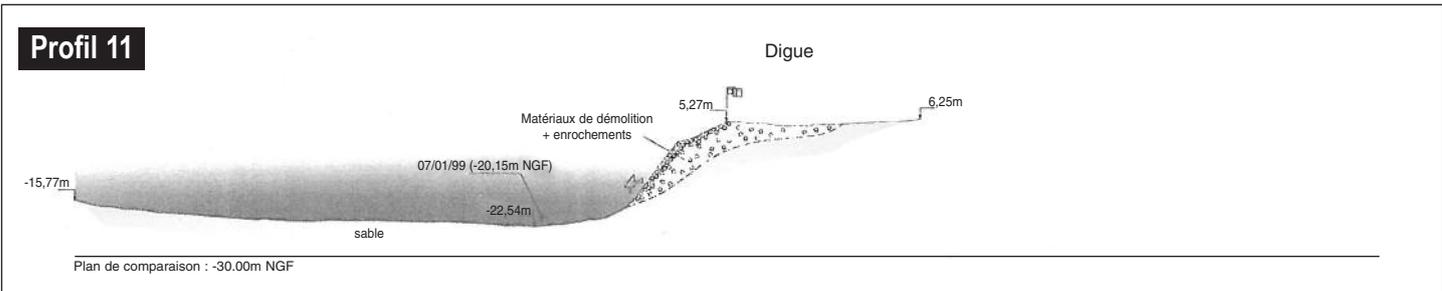
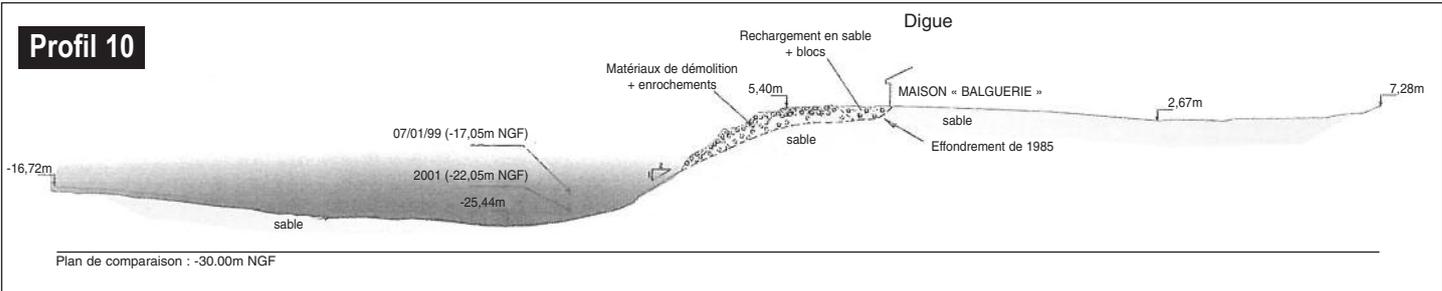
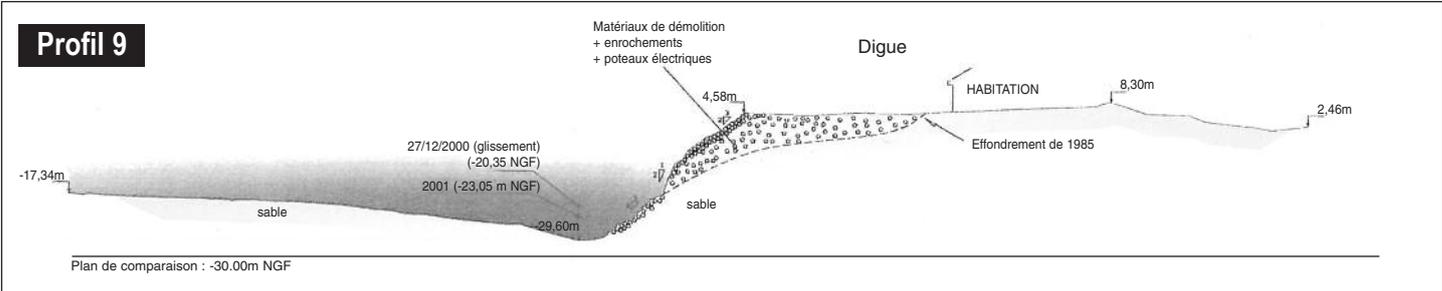
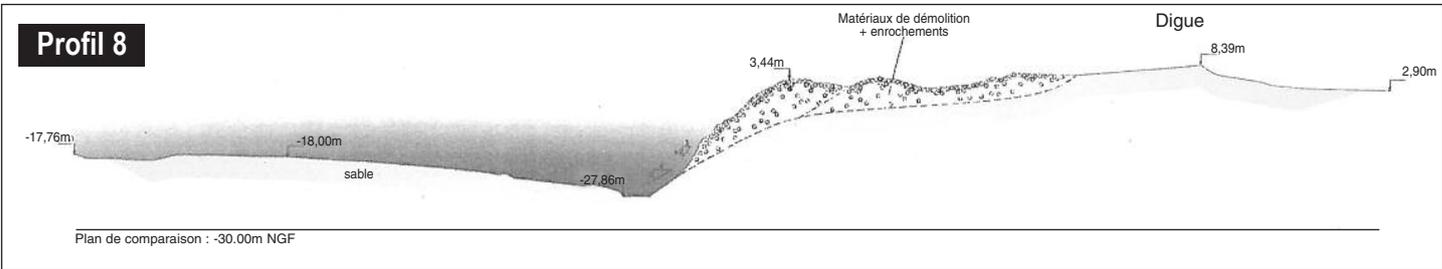
Conclusions de l'Association

1. Le périmètre de risque littoral (PPRL) de 2001 doit tenir compte des risques de submersion marine.
2. La qualité des ouvrages et leurs entretiens auront une conséquence directe sur les terrains, en arrière de la première ligne, situés en zone à risque selon la circulaire du 27 juillet 2011 (circulaire Xynthia).
3. L'érosion de la côte Ouest océane au Sud du Sémaphore confirme le risque d'érosion marine à moyen terme. Les autorisations de constructibilité doivent être délivrées avec beaucoup de précaution, et, selon des critères transparents à définir (par exemple, techniques de construction réversibles).
4. La maîtrise du risque dunaire éolien au Nord doit conduire à une frontière qui tienne compte des limites cadastrales et conformes à la réalité physique.
5. Le principe de la mutualisation des travaux est posé.
6. La demande de l'allongement du musoir Bartherotte au Sud est renouvelée. Les services de l'Etat devront apporter une réponse à cette demande d'autorisation, peut-être dans le cadre de l'AOT.
7. L'organisation des propriétaires doit être abordée sans tabou, pour assurer l'interface avec l'Etat, responsable du DPM et de la mise en place des plans de risque (submersion et littoral).



Plan des profils





Évolution historique du Bassin

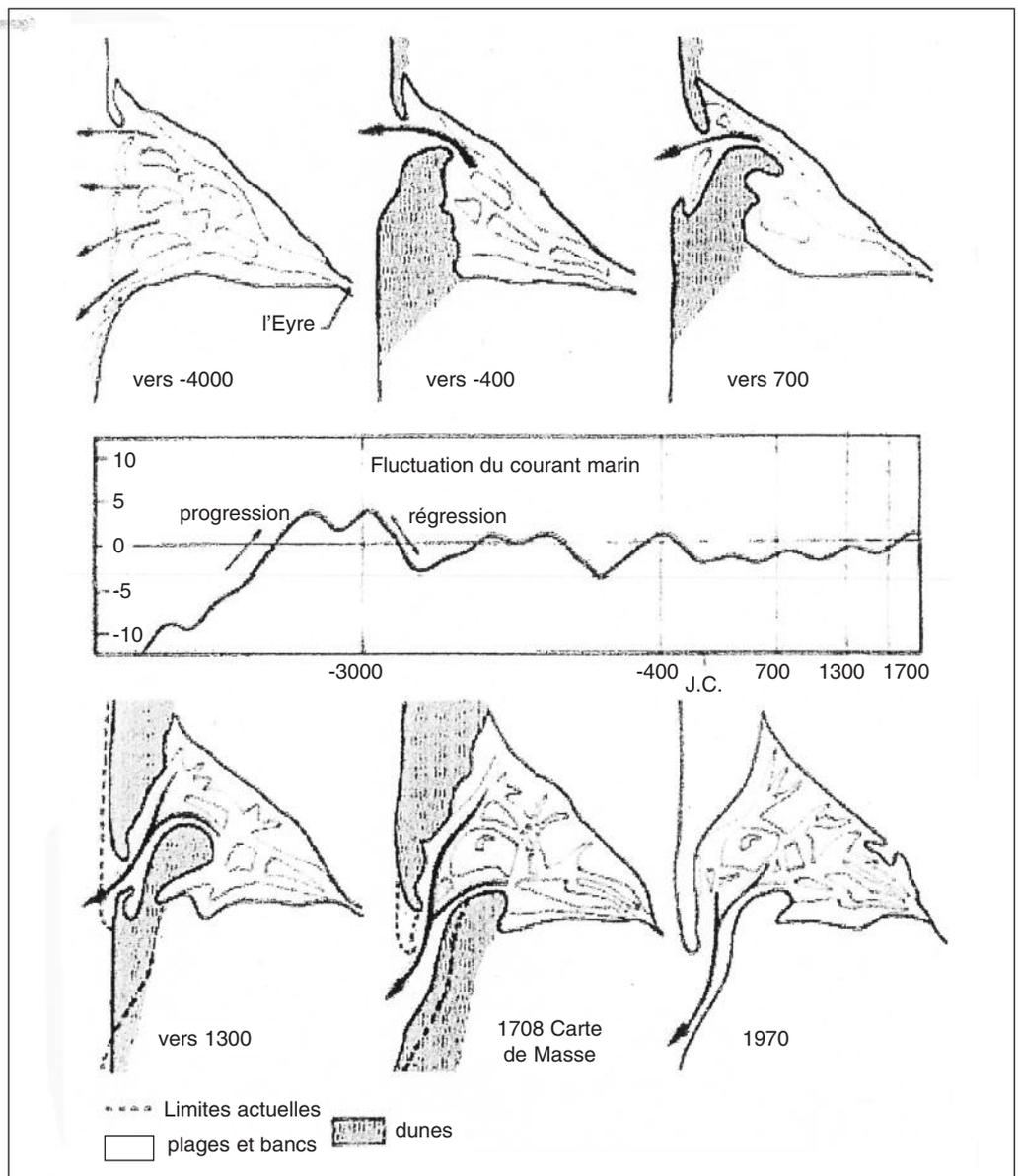
18

Le Bassin d'Arcachon est une lagune résultant de profondes transformations de l'ancien estuaire de « La Leyre » par le jeu de l'action des houles et du transit sédimentaire littoral. Au cours des six derniers millénaires, le bassin a évolué à partir de l'ancien estuaire de « La Leyre », primitivement parallèle à la côte Est de la lagune (AUDENGE / LEGE).

Les dépôts marins, estuariens et éoliens ont peu à peu comblé cet estuaire rendant le parcours des chenaux de plus en plus complexe. Au fur et à mesure de la progression du cordon littoral qui devrait former la presqu'île du Cap Ferret, les chenaux les plus orientaux ont cédé leurs fonctions à ceux dont la direction était la plus voisine des passes actuelles. Ainsi, au Moyen-Age, l'Île aux Oiseaux se détache de la côte d'Arcachon par le creusement du chenal du Courbey. A partir de cette époque, tous les chenaux ont leur cours incurvé vers l'Ouest, puis le Sud-Ouest.

Les passes, toujours encombrées de bancs de sable, continuent à évoluer : passe Nord et passe Sud se relayent périodiquement et ont laissé, dans la flèche du Cap Ferret, des témoins sous la forme de petites baies ou « escourres ».

Lege-Cap Ferret



Evolution géomorphologique du Bassin de 4000 av. J.C. à nos jours d'après J.M. FROIDEFOND (1982)

sin d'Arcachon

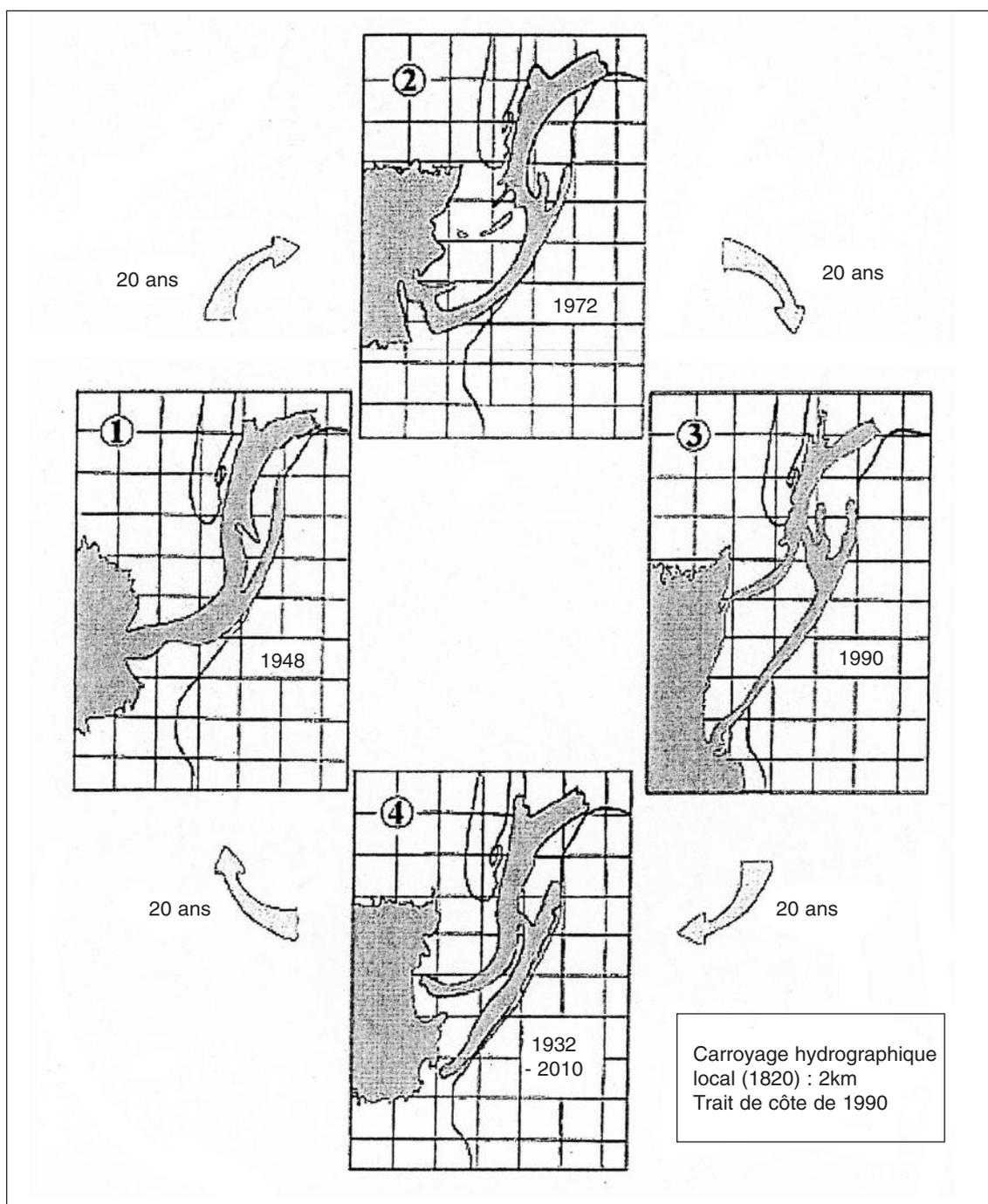
Lorsque la passe Nord s'éloigne de la pointe, le Cap Ferret s'engraisse (par les apports sableux de la dérive littorale Nord / Sud).

- Entre 1936 et 1964, le Cap Ferret a progressé vers le sud d'environ 400m (soit environ 14m/an).

Ainsi, l'évolution du Cap Ferret commandée en partie par le cycle des passes d'environ 80 ans, pourrait être « prévisible ». Selon les auteurs, le Cap Ferret actuellement en érosion, devrait entrer dans une phase d'accrétion dans un délai compris entre 3 et 8 ans).

- Vers 2015 (selon le rapport de SOGREAH de 2003)

- Vers 2010, selon l'IFREMER (www.ifremer.fr/laboratoire_arcachon/FAQ/Pourquoi-les-passes-sont-elles-vitales)



Cycle d'évolution des passes (environ 80 ans). Extrait de l'analyse des ouvrages de la façade Est de la pointe du Cap Ferret, Laboratoire de Bordeaux. Dossier 14.33.G174B

Présélections du Tournoi International de Musique les 16 et 17 mars 2013 Salle de la Forestière

20

L'association « Sons d'Avril » (Cap Ferret Music Festival) et la Ville de Lège-Cap Ferret s'associent au TIM pour proposer aux côtés de Paris un deuxième lieu de présélection en France pour ce grand concours international romain. Fondé par Luigi et Federico Fait en 1991, le TIM représente environ 4000 candidats annuels, provenant de 80 pays ; la compétition prime les candidats avec des contrats auprès des sociétés de concert amies du Concours en Europe.

Pas de limite d'âge, programme libre, variété de disciplines et d'instruments : musique de chambre, jazz, chorales...

Inscriptions en ligne directement sur...

<https://sites.google.com/site/tournoimusical/reglement/fiche-d-inscription-en-ligne>.

Le jury est composé des membres principaux du TIM ainsi que d'autres personnalités : **Max VANDERMAESBRUGGE, Luigi FAIT, Hervé ALEXANDRE, Hélène BERGER, Rémi GUILLARD, Maria LUISA MACELLARO LA FRANCA, Antonyne LECOQ et Federico FAIT.**

Important :

Le ou les meilleurs candidats présélectionnés au Cap Ferret recevront une bourse pour l'Académie du Cap Ferret Music Festival.

Les candidats présélectionnés pour le TIM sont également autorisés à accéder directement aux finales du Concours International Léopold Bellan qui se déroulera à Paris du 13 au 23 mai 2013.

A titre d'exemple, le quatuor Mascaret présélectionné en 2012 a ainsi concouru également au Concours Bellan, y remportant un 1^{er} prix en musique de chambre, et a bénéficié de la bourse pour le Cap Ferret Music Festival.

Il a de ce fait suivi les master class en musique de chambre de Matthieu ARAMA, François-René DUCHABLE, Daniel DEL PINO et s'est produit en clôture des concerts jeunes talents.

A découvrir dans la vidéo résumée de 2012 :

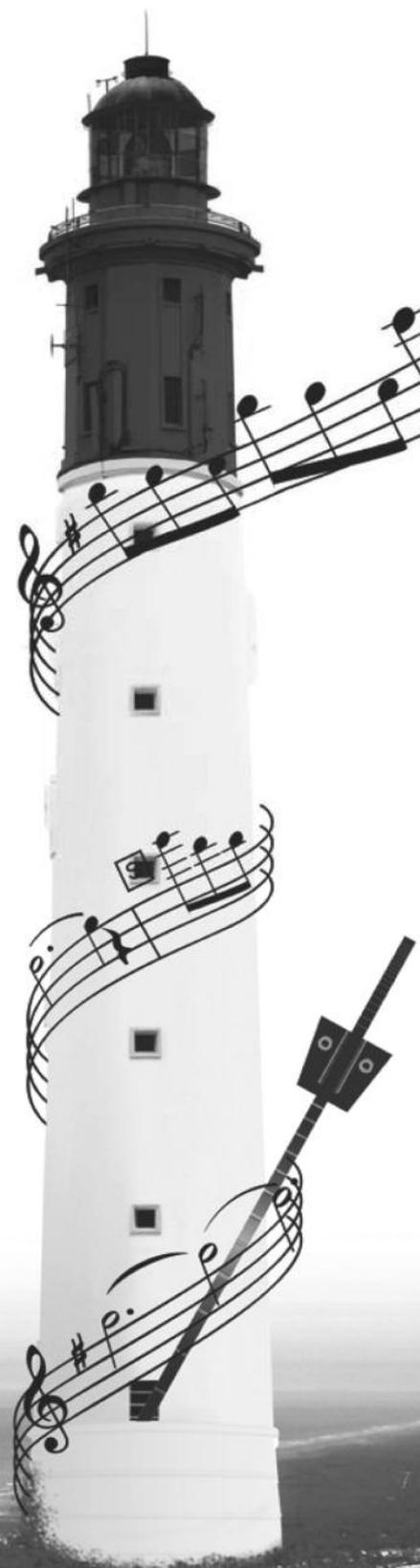
www.capferretmusicfestival.com/VIDEOS.html

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître... philosophique. Le pari tenté les 26 et 27 mai sur la plage du Cap Ferret fut un succès incontestable. « Philosopher » n'empêche pas de bronzer. C'est à l'initiative de Marie-France CONTE, résidente de la presqu'île que cet évènement a été organisé. Elle a préparé un programme grand public susceptible d'intéresser tout le monde. Les intervenants Sylvie CERVOISE, Serge TISSERON, Raphaël ENTHOVEN et enfin Georges VIGARELLO ont fait l'unanimité pendant deux jours. Tout le monde espère une troisième édition en 2013.



3^{ème} édition
du 6 au 12 juillet 2013
et Académie
du 5 au 13 juillet

Cap Ferret Music Festival



Cap Ferret Music Festival

Rétrospective 2012



Le public au rendez-vous, concerts complets, programmation éclectique, couverture presse remarquable et temps favorable.

Une moisson de moments intenses en musique et en émotion. Une organisation qui se rode, des master classes publiques de haut vol, des ateliers pour tous qui ont ravi les plus petits et les plus grands ; les concerts du soir dans des cadres enchanteurs ; bref 2012 enracine le festival sur la presqu'île.

Dans la journée les master class publiques ont offert aux participants de l'académie de profiter des précieux conseils de leur maître, avec un public attentif ; les ateliers découvertes ont offert la rencontre avec artistes et instruments, l'expérience d'une nouvelle discipline...

La Chapelle de l'Herbe, à 18H45, devenait le théâtre des meilleurs participants de l'Académie en particulier les lauréats des concours Bellan et du Tournoi International de Musique (TIM), dans des répertoires complets.

Près de 3000 personnes pour la soirée d'ouverture avec la création du nouveau programme de François-René Duchable avec son partenaire Boban Bjélic, époustoufflant accordéoniste serbe, soutenus par un pyroconcert orchestré par Pascal Ducos. Les concerts du soir dans des cadres enchanteurs de la presqu'île, ont remporté tous les suffrages, portés par des artistes charismatiques et hautement virtuoses.

Côté coulisses une complicité fédératrice et chaleureuse entre tous les acteurs de ce festival : bénévoles, services techniques, mécènes et partenaires, artistes professeurs et leurs élèves.



2^{ème} édition : Le public est fidèle aux rendez-vous

Le public issu des quatre coins de la presqu'île et d'ailleurs est venu massivement aux concerts.

- 500 personnes pour les concerts du soir en moyenne,
- 120 pour les concerts de 18H45,
- plus de 3000 pour le pyroconcert

Au total, neuf concerts gratuits, cinq concerts payants (de 12 à 20€, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans).

Sur place :

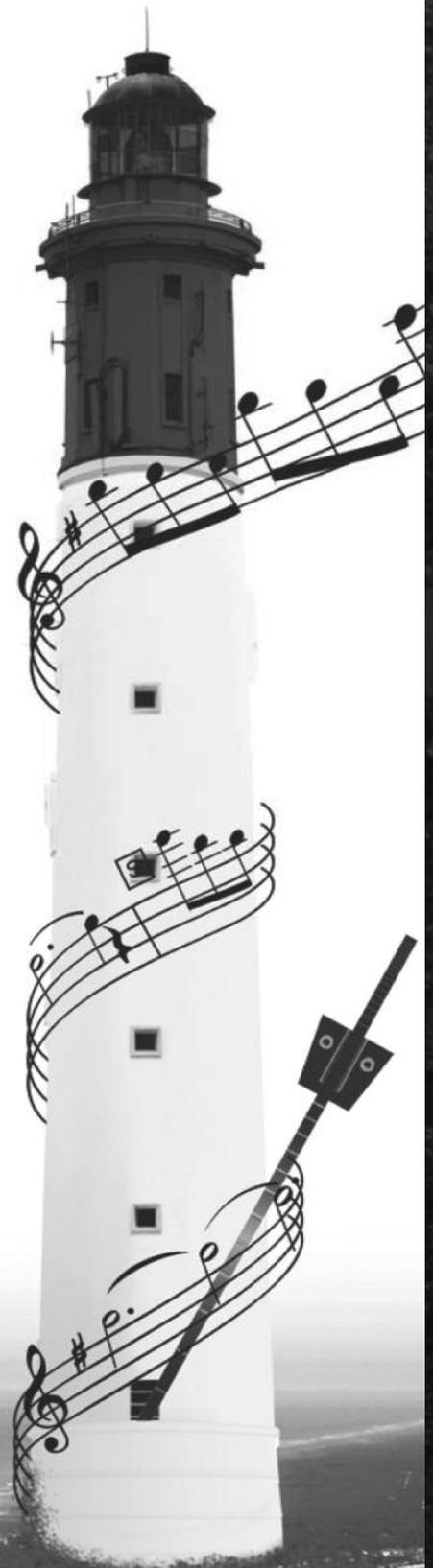
- chaises à disposition gratuite
- amplification de haut de gamme
- repli prévu en cas de mauvais temps
- pianos accordés quotidiennement



Le festival fut aussi l'occasion pour le public et les participants de l'académie de découvrir d'autres styles de musiques telles :

- des œuvres classiques traditionnelles chinoises au Gu Zheng avec l'interprète Lin JU
- le jazz aux côtés de Valérie BENZAQUINE,
- la musique assistée par ordinateur (MAO) aux côtés de François DUMEAUX
- l'improvisation musicale et corporelle aux côtés d'Eva DARRACQ expérimentée par le Quatuor MASCARET lors du Concert de Gala de l'Académie le 13 juillet 2012.

La vidéo des meilleurs moments du Cap Ferret Music Festival 2012 est en ligne !
à partager sans modération... <http://youtu.be/MQjgRSFellg>



Chenille processionnaire : apprécier le risque

24



Avec le redoux constaté en fin d'année, les chenilles processionnaires sont sorties de leur cocon avec deux / trois mois d'avance. Elles sont descendues des arbres et commençaient leur procession traditionnelle. Très vite, à cause du froid de la nuit, les chenilles s'enterrent dans le sol. Mais avec le froid, elles vont mourir selon les spécialistes.

Impact sur la santé humaine et sur les animaux

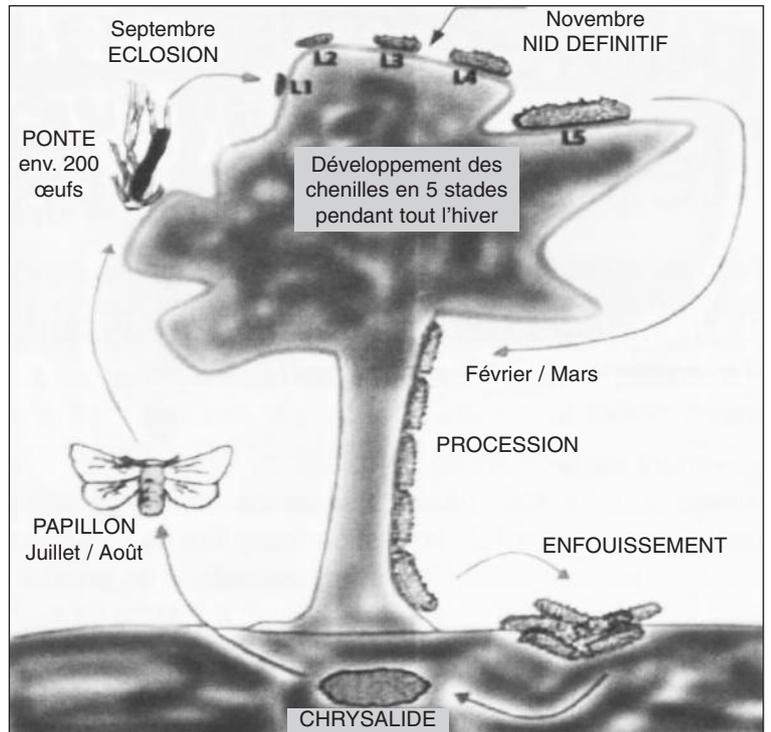
Sur le plan humain, l'abondance de chenilles dans les secteurs fréquentés (bûcheronnage, lieux urbanisés et d'accueil du public) conduit à des urtications ou des allergies parfois sérieuses chez les personnes sensibles. Les animaux sont aussi concernés : les plus exposés sont les chiens et les chevaux.

Progression des attaques : une augmentation brutale des populations et une progression vers l'Est

Les populations de chenilles passent par des pics de pullulations cycliques qui interviennent tous les 5 à 7 ans et durent de 1 à 3 ans. Les conditions climatiques défavorables, le manque de nourriture et les ennemis naturels sont les principaux facteurs de régulation.

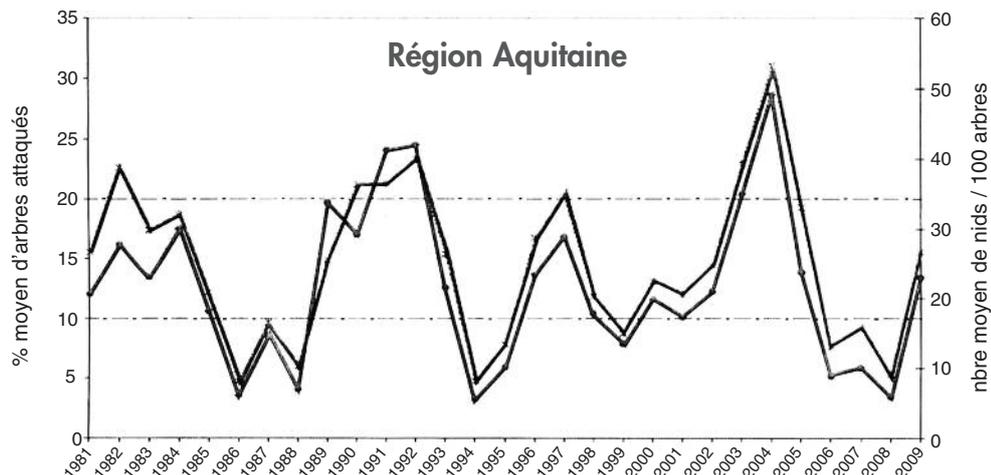
Le Département Santé des Forêts, DSF, effectue un suivi régulier des populations de chenilles processionnaires dans les peuplements forestiers.

Les observations à la fin de l'hiver 2009 ont mis en évidence une augmentation brutale des populations sur le Massif Landais après une latence bien marquée au cours des trois derniers hivers (2006 à 2008).



Le cycle de la chenille processionnaire

Généralement annuel, ce cycle peut s'étaler sur 2, voire 3 années pour des raisons d'ordre climatique.



Evolution des populations de chenilles processionnaires du pin en Aquitaine à partir du réseau suivi par le DSF

Dans nos jardins, évitons les plantes exotiques ou exogènes : privilégions les essences locales du Bassin d'Arcachon

Voici une liste d'espèces d'arbres, arbustes, arbrisseaux et lianes indigènes du Bassin d'Arcachon ou importées avant le XIX^{ème} siècle et aujourd'hui naturalisées.

Elles sont classées suivant leur préférence à l'humidité du sol puis par ordre alphabétique.

SOLS SOUVENT HUMIDES (20 espèces)

Ajonc nain (<i>Ulex minor</i>) - arbrisseau	Merisier (<i>Prunus avium</i>) - arbre
Aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) - arbre	Peuplier noir (<i>Populus nigra</i>) - arbre
Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>) - arbre	Saule blanc (<i>Salix alba</i>) - arbre
Bouleau blanc (<i>Betula pubescens</i>) - arbre	Saule osier (<i>Salix alba ssp vitellina</i>) - arbre [*]
Bourdaine (<i>Frangula alnus</i>) - arbuste	Saule rampant (<i>Salix repens</i>) - arbrisseau
Bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>) - arbrisseau	Saule roux (<i>Salix atrocinerea</i>) - arbuste
Bruyère ciliée (<i>Erica ciliaris</i>) - arbrisseau	Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>) - arbuste
Frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) - arbre	Tamaris de France (<i>Tamaris gallica</i>) - arbuste
Fusain d'Europe (<i>Euonimus europaeus</i>) - arbuste	Tremble (<i>Populus tremula</i>) - arbre
Orme champêtre (<i>Ulmus campestris</i>) - arbre	Troène (<i>Ilgustrum vulgare</i>) - arbuste

SOLS BIEN DRAINÉS VOIRE SECS (12 espèces)

Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>) - arbre [*]	Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>) - arbre
Arbousier (<i>Arbutus unedo</i>) - arbuste	Ciste à feuilles de sauge (<i>Cistus salviifolius</i>) - arbrisseau
Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) - arbrisseau	Genêt à balais (<i>Cytisus scoparius</i>) - arbrisseau
Cormier (<i>Sorbus domestica</i>) - arbuste	Hélianthème (<i>Halimium alyssoides</i>) - arbrisseau
Chêne liège (<i>Quercus suber</i>) - arbre	Néflier (<i>Mespilus germanica</i>) - arbre
Chêne tauzin (<i>Quercus pyrenaica</i>) - arbre	Ronce (<i>Rubus sp</i>) - arbrisseau

SOLS INTERMÉDIAIRES (19 espèces)

Aubépine (<i>Crataegus monogyna</i>) - arbuste	Houx (<i>Ilex aquifolium</i>) - arbre
Ajonc d'Europe (<i>Ulex europaeus</i>) - arbrisseau	Lierre (<i>Hedera helix</i>) - liane
Bruyère à balais (<i>Erica scoparia</i>) - arbrisseau	Noisetier (<i>Corylus avellana</i>) - arbuste
Bruyère cendrée (<i>Erica cinerea</i>) - arbrisseau	Pin maritime (<i>Pinus pinaster</i>) - arbre
Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) - arbrisseau	Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>) - arbre [*]
Châtaignier (<i>Castanea sativa</i>) - arbre	Poirier à feuilles en cœur (<i>Pyrus cordata</i>) - arbuste
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>) - arbre	Pommier (<i>Malus sylvestris</i>) - arbuste
Chèvrefeuille des bois (<i>Lonicera periclymenum</i>) - liane	Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>) - arbuste
Églantier (<i>Rosa canina</i>) - arbrisseau	Viorne aubier (<i>Viburnum opulus</i>) - arbuste
Fragon, petit houx (<i>Ruscus aculeatus</i>) - arbrisseau	

[*] Présence spontanée incertaine.

Les échos de la Pres

Du côté de la Forêt

Le Frelon Asiatique, un danger mortel

La salle de la Forestière était comble pour écouter Jean MAXAIRE, chercheur attaché au Museum National d'Histoire Naturelle. C'est ce chercheur qui a mis en évidence le frelon asiatique apparu dans le Lot et Garonne il y a quelques années. Ce qui se passe sur la presqu'île étonne le chercheur qui va continuer ses travaux en les ciblant sur notre commune. En effet, on assiste à un envol spectaculaire du nombre de nids. 10 ont été détruits en 2010, 40 en 2011, 60 dans les 10 premiers mois de 2012. La faible présence des prédateurs (comme la pie ou le geai) mais surtout les laisses de mer et le varech dont le *vespa velutina* (c'est le nom savant du frelon asiatique) est très friand, expliqueraient cet envol alors que la pandémie régresse sur le reste du territoire national. Aussi, la mairie a spécialisé 3 agents municipaux, surtout après l'accident mortel d'une habitante de Piquey, en juillet. Mais l'effet le plus dévastateur sur le frelon asiatique est l'hiver. Les frelons s'enterrent et seulement 1% y survivra. Tout le monde attend l'hiver rigoureux. En cas de piqûre, il faut se rendre immédiatement aux urgences à Arès car on peut mourir en cas d'allergie.



Un projet pour la forêt usagère

Sur le pôle forestier des bénévoles de Gujan, La Teste et du Cap Ferret de l'ADDUFU (Défense des Droits d'Usage en Forêt Usagère) ont édifié une Halle à partir de patrimoine testerin et gujanais (préau de l'école St-Vincent, école Gambetta et Halle du marché de la Teste).

Suivra l'édification de la Maison des Usagers. La prochaine assemblée générale de l'ADDUFU devra adopter les principes de la structure qui gèrera le prélèvement du bois d'œuvre et l'entretien de la forêt usagère selon les Bailleurs et Transactions vieilles de plus de 4 siècles. Une scierie viendra compléter les moyens existants achetés avec l'aide des collectivités territoriales. Des demandes existent : une cabane ostréicole au Ferret, une maison, rénovation des quais à l'île aux oiseaux, participation à la rénovation du Pont de Gujan et La Teste, et, bien sûr, des quais, chais et cabanes des villages ostréicoles de la presqu'île.





Enfouissement de la ligne 63000 volts du poste de l'herbe au poste de Lège

Nous avons participé à une séance de concertation. C'est le tracé que nous avons proposé avec le représentant de la municipalité qui a été choisi. Il évite le site classé du Marais de la Lède des Ayacats au sud de l'ancienne décharge. D'abord, en partant de l'Herbe, - utilisation du pare-feu - jusqu'à la piste cyclable de la Maison Forestière de Claouey, puis bifurcation jusqu'au CD 106, contournement du parc d'entreprises et retour sur la route de Lège, route du Grand Crohot. Ces travaux sont lancés suite aux deux tempêtes de 1999 et 2009. Ils sont jugés prioritaires sur le plan financier. Les travaux sont programmés pour 2015.

Lancement de la démarche Forêt d'Exception

Le Comité de Pilotage du projet « Forêt d'Exception » des forêts domaniales du Bassin d'Arcachon s'est réuni à la sous-préfecture d'Arcachon avec les deux co-présidents Jean-Pierre HAMON, sous-préfet et Bruno LAFON, maire de Biganos et Président des Sylviculteurs.

Une Charte « Forêt d'Exception® » officialise la constitution du Comité de Pilotage. Elle marque la volonté de voir aboutir une démarche de concertation locale fidèle à la charte nationale des Forêts d'Exception®.

Le massif forestier dunaire est multifonctionnel : production de bois, réservoir de bio-diversité, stockage de carbone, protection contre les enjeux naturels, préservation de la ressource en eau, attrait touristique et résidentiel des territoires, complément de revenus (champignons, cueillette, chasse...).

La forêt domaniale de Lège et Garonne occupe une grande partie du territoire de la presqu'île. Elle est intégrée dans deux sites Natura 2000 (dunes du littoral girondin et les zones humides de l'arrière-dune). De nombreuses protections s'y appliquent : loi littoral, espace boisé classé, sites classés et sites inscrits. Deux sites Plan Plage permettent d'accueillir le public au Grand Crohot et au Truc Vert, 40 km de pistes cyclables la traversent.

Notre association a signé la charte locale et fera partie des trois groupes de travail mis en place :

1) protéger et renforcer la bio-diversité, 2) promouvoir l'identité paysagère et historique du massif, 3) répondre aux besoins multifonctions et aux attentes sociales.

C'est une démarche que notre association demandait depuis 20 ans. Seuls 15 autres sites ont reçu ce label au plan national. une chance our la presqu'île.

Un contrat de projet sera élaboré en 2013 sous l'autorité du comité de pilotage. La direction générale de l'ONF a validé l'attribution des moyens sur son budget 2012 et 2013.



La quatrième Fête de l'Usage

La quatrième fête de l'Usage est programmée le samedi 8 juin. Rendez-vous à 11h à la Plage des Américains, au nord du débarcadère de Bélisaire. Les Ferret-capiens retrouveront les gujanais, les testerins et ceux de la côte Noroit venus en bateau. Ils apporteront du bois de la forêt usagère - bois d'œuvre et bois de chauffage - en application des Baillettes et Transactions qui gèrent l'usage depuis 5 siècles.

Pour information, marée coefficient 75, basse mer à 11h52. Débarquement du bois à midi, suivi d'un apéritif ADDUFU. On apporte son panier pour un repas convivial Place du Ralliement sous les pins.

Venez nombreux à ce moment d'échanges ouvert à tous.

Du côté de la Mer



Un phare tout neuf

La rénovation du phare est en route. L'espace d'exposition est restructuré avec un renouvellement de la scénographie. Le choix de la thématique : la cartographie marine, son évolution et sa mise en perspective avec la navigation. Parallèlement, les travaux de réhabilitation du « blockhaus » sont lancés. La première pièce est restaurée dans les conditions de vie de l'époque. La deuxième pièce abritera des expositions. Nul doute que ce site touristique (le deuxième après la Grande Dune) accueillera dans d'excellentes conditions les visiteurs déjà nombreux (70 000 comptabilisés les années précédentes).

Une nouvelle convention pour les villages ostréicoles

Adoptée par le Conseil Municipal du 5 juillet 2012, elle a fait l'objet de très nombreuses discussions avec les services de l'Etat mais aussi avec les occupants : professionnels de la mer et « plaisanciers ». Sa durée est de 18 ans. Cette convention est exceptionnelle car dérogeant des règles du Domaine Public Maritime établi par Colbert. Elle autorise une habitation permanente dans certaines conditions. Une commission de gestion a été mise en place. Elle est constituée du Maire (Président), de 8 élus, 6 professionnels et 4 représentants de l'Asynpro (Plaisanciers). La commission s'est déjà réunie 3 fois. Chaque fois, les demandes sont examinées avec une très grande attention. Le renouvellement entraîne l'obligation absolue de respecter les règles d'urbanisme et de s'y conformer. Des cabanes ont été attribuées à de jeunes professionnels. A suivre.



Un Ferret-capien champion d'Europe de skim-board en 2012

Le skim-board est un sport difficile qui se pratique dans très peu d'eau avec une planche - le skim - en bord de plage où les vagues viennent mourir. La Pointe et l'un des spots européens les plus prisés. Axel Cristol, natif de la presqu'île a remporté le championnat de France 2012. Il rêve de remporter le Championnat du monde, mais pour cela il faut s'entraîner dur. Pour pratiquer le skim-board, s'adresser au surf club de la presqu'île : 05 57 70 40 14.



Une traversée exceptionnelle

Les deux frères CROIZON ont traversé le Bassin de Bélisaire à la jetée Thiers le 14 octobre dans des conditions épouvantables. La SNSM assurait la sécurité avec les gendarmes et les pompiers. Le restaurant L'escale avait offert un solide petit-déjeuner malgré les conditions atmosphériques - un fort coup de vent et des averses permanentes -. Les deux frères se sont mis à l'eau. Il a aura fallu plus de 2 heures pour faire la traversée avec un courant contraire sur la fin. Philippe CROIZON a fait des traversées dans toutes les mers du globe. Un numéro exceptionnel de Thalassa vient de lui être consacré récemment. Pour mémoire, Philippe est amputé des 4 membres. Bravo pour cet exemple de courage.



La Fête de la Pinasse : une réussite

Jérôme PIQUEUX avait convié les propriétaires de pinasse à se rassembler dans la lugue du Mimbeau devant le Cercle Nautique. Les amoureux des pinasses étaient là aussi. Ce fut une belle fête avec de nombreux stands qui ont permis des échanges fructueux. On recommencera peut-être dans deux ans. Bravo à tous.

La flotte municipale s'élargit

C'est une 4^{ème} pinasse qui rejoint la flotte municipale Elvire appartenant à la famille Corre qui habite la villa des Hirondelles au sud de la pointe aux chevaux. Elvire a été construite en 1988 sur le modèle de Ferret-Capie. Elle a été très bien entretenue par son ancien propriétaire Denis Corre. C'est le club nautique de Claouey qui va la prendre en charge, avec les trois autres : Ferret-Capie, La Capricieuse et La Légeote. Nul doute qu'Elvire va inscrire son nom au palmarès du championnat des pinasses et de la régates des Maires gagnée une fois de plus par Michel SAMMARCELLI.

Le Congrès Mondial de l'Huître et Conférence des Aires Marines

Le Oyster World Congress fut un succès d'organisation et de participation. Plus de 300 participants venus de 22 pays, des conférences scientifiques très suivies. La semaine suivante, la salle des Congrès d'Arcachon recevait la Conférence des Aires Marines protégées. Là aussi, un très beau succès.



Les travaux du Port de Pirailan enfin lancés

La signature de la convention des villages ostréicoles a pour conséquence de débloquer la situation administrative. La commune va pouvoir emprunter pour la durée de cette concession (18 ans). Une partie du financement est apportée par le budget des Corps-Morts. Le Conseil Général a voté une participation exceptionnelle de 240 000€ (le budget prévu est de 1,6 millions d'€ pour la première tranche). Début des travaux premier trimestre 2013.

Un poste de secours tout neuf au Grand Crohot

C'est une structure permanente de 100m² avec des modules séparés (infirmierie, vestiaire, espace de vie). C'est la plage la plus fréquentée, par les bordelais notamment. Le nouvel emplacement permet un champ de vision sur 2km. Plus de 100 personnes ont été secourues par les maîtres nageurs sauveteurs en 2012. Merci à eux.

Un Ferret-capien champion de France des écaillers

Mickaël LENOIR, qui travaille chez Patrice LUCINE, vient de remporter brillamment le championnat de France 2012. Il fallait ouvrir un cent d'huîtres (50 plates, 50 creuses) en 20 minutes maximum et les présenter sur un plateau. Il est sélectionné pour le championnat du monde le 24 janvier 2013. Nos félicitations et nos encouragements à Mickaël.



Les échos de la Presse

Du côté de la Terre

Un lotissement communal à Lège

Il se compose de 22 lots de petite taille (400 à 600m²). Il est réservé à ceux dont les ressources sont plus faibles. Liberté de construire (ou faire construire) sa résidence principale. Il devrait permettre à des jeunes de la commune de devenir primo-accédants.

La commune va avoir son Agenda 21

Le sommet de Rio en 1992 a lancé la démarche qui met en avant le développement durable en croisant les 3 objectifs : économie - environnement - social. L'Agenda 21 permet de coordonner et relier les actions entre elles. Une bonne initiative.

Le CCAS reprend en gestion la Résidence des Personnes Agées de Lège

Cette résidence a été édifée en 1980 par Gironde Habitat dans le cadre d'un bail emphytéotique jusqu'en 2043. La commune a décidé de racheter le bâti. Le montage financier permet des « économies » qui seront affectées à l'entretien et à l'amélioration des logements.

Un cadastre tout neuf

Lancé en 2011 sur le bourg de Lège, les travaux de remembrement du cadastre abordent le sud de la presqu'île. Une équipe de géomètres est à l'œuvre. Elle procède à un relevé de terrains. Normalement un courrier est envoyé à chaque propriétaire, l'informant du passage du géomètre. Il est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées.

Tous à la Saint-Blaise

Le saint patron de Lège s'appelle Blaise. Cette année on le fête les 2 et 3 février. C'est une fête traditionnelle très prisée par les « légeots » de toutes générations. A ne pas manquer, le samedi, le casse-croûte aux tripotes avec vin rouge à 08h00 à l'ancienne mairie de Lège. C'est quelque chose ! Il est suivi par un tournoi de pétanque, une kermesse traditionnelle, une soirée basque-apéro et un bal populaire. Le dimanche on continue la fête avec le concours de belote, la messe avec l'harmonie et un loto. A ne pas manquer.

Un nouveau Conseil Municipal des Jeunes

Le deuxième Conseil Municipal a été élu pour 2 ans par les ados de 8 à 14 ans (du CM1 à la classe de 4^{ème}). Camille Campo, élève de 4^{ème}, a été élue Maire. 3 commissions ont été mises en place : sports, loisirs et santé ; environnement ; citoyenneté et solidarité.



Les permis de construire

On assiste cette année à de très nombreux chantiers sur la presqu'île. En général, cela consiste en des travaux de rénovation (on rase la « vieille » maison) avec quelques fois des travaux importants (déplacement de dunes) qui ne respectent pas toujours la végétation existante et la topographie du lieu. Les projets, en général importants (plus de 150m² de surface habitable) sont souvent en bois. Nous sommes intervenus pour faire respecter la réglementation (panneau d'affichage, hauteur des clôtures, respect des permis...).

Des tarifs sur mesure dans les transports en commun

Depuis le mois de septembre, Trans Gironde a mis en place un tarif unique (2€50) quelle que soit la destination dans le département. La ligne sur Bordeaux est équipée de bus ultra modernes de la dernière génération, depuis le début de l'année.



UBA Rappelons que l'UBA permet de faire la traversée à demi-tarif (3€50) pour les titulaires de la carte de résident délivrée dans chaque mairie.



Noël sur la presqu'île

L'Escalumade fait toujours un « tabac » surtout la nuit avec sa nouvelle illumination. Elle est accompagnée par les 3 pinassottes municipales. Un cliché à ne pas manquer. Le village de Noël a connu une belle affluence à Lège, de même que l'arrivée du Père Noël au Cap Ferret. La tombola au profit de la SNSM organisée par les commerçants du marché et les artisans du Ferret. Plus de 6000€ ont été récoltés au profit de la Formation des bénévoles de la SNSM.

Le wifi gratuit

Les principaux bâtiments municipaux vont être équipés en zone d'accès (sans danger pour la santé). Ces « hot-spots » permettent de se connecter dans un rayon de 100m autour de chaque bâtiment. Ils permettront à chacun de se connecter au site de la mairie www.ville-lege-capferret.com : actualités, agenda des manifestations, travaux en cours. Enfin un code barre QR permettra avec son smartphone d'accéder à des informations spécifiques à la chapelle de l'Herbe, au Phare, dans les villages ostréicoles. Avec le E.navigation et le site du SIBA, l'accès à l'information est maximum. Enfin, la commune est en négociation avec le département et sa structure dédiée « Gironde numérique » pour être équipée en totalité en fibre optique. Des sites spécifiques sont en place pour réserver ses livres à la médiathèque : www.mediatheque-lege-capferret.fr, renouveler une autorisation de corps-morts : www.corpsmorts-lege-capferret.fr.



Décès de Robert CAZALET

Robert Cazalet nous a quitté discrètement à la veille de ses 88 ans. Maire de Lège, il avait tout fait pour rapprocher la commune de Lège et la section le Canon-Cap Ferret détachée de la commune de la Teste-de-Buch en 1976. Ce fut ensuite l'ascension que l'on connaît : créateur et président du SIBA pendant 21 ans, député de la 8^{ème} circonscription, maire pendant 27 ans (4 mandats). Dès la création de l'Association en 1972, nous avons noué avec « Robert » des liens solides, et quelques fois musclés. Nous lui savons gré d'avoir entendu les conseils de la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine « la MIACA » et d'avoir mis en place un premier POS (Plan d'Occupation des Sols) qui a préservé l'essentiel de la presqu'île tout en permettant son développement. Nous présentons à son épouse Ginette et à ses enfants toutes nos condoléances et notre amitié.

LE PARC NATUREL MARIN... C'EST MAINTENANT

APRÈS DEUX ANNÉES d'études, d'ateliers thématiques, de réunions de concertation, de synthèses, de présentations publiques, dans lesquels se sont investis, aux côtés de la Mission d'Arcachon, les acteurs locaux, usagers, professionnels de la mer, associations et collectivités locales,
SUIVIES D'UNE ANNÉE de consultations, d'avis, d'enquête publique, de réflexions à tous les niveaux administratifs et politiques, de combats pour une gouvernance partagée et équilibrée,
Le PNM du Bassin d'Arcachon, avec son ouvert océanique et ses Prés salés de La Teste, attend toujours le décret ministériel officialisant sa création.

ASSEZ ATTENDU !

- ☞ **LE PNM** nous concerne tous ; il est un outil efficace et partagé pour assurer l'avenir du Bassin d'Arcachon.
- ☞ **LE PNM** permettra de protéger l'espace marin et de le gérer suivant un plan élaboré par un Conseil de gestion de 50 membres représentant 5 collèges équilibrés : État et établissements publics, collectivités territoriales, professionnels de la mer, gestionnaires d'espaces protégés, usagers de loisirs en mer, associations de protection du milieu marin et du patrimoine culturel, personnalités qualifiées.
- ☞ **LE PNM** permettra de faire cohabiter de la meilleure façon un milieu naturel de qualité et des activités multiples.

C'est pourquoi nous, habitants, amoureux de la mer, plaisanciers, professionnels de la mer, ostréiculteurs, pêcheurs, protecteurs de la nature et de l'environnement, gardiens de l'histoire et des traditions maritimes,

NOUS LE VOULONS... MAINTENANT !

LES SIGNATAIRES

☞ CEBA Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon ☞
CRC Comité Régional de la Conchyliculture Aquitaine Arcachon ☞
☞ SEPANSO-Gironde Société d'Études de Protection et
d'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest ☞ Amis du
Lapin Blanc ☞ ADPPM Association de Défense et de Promo-
tion de Pyla-sur-Mer ☞ ADDU-FU Association pour la Défense
des Droits d'Usage de la Forêt Usagère ☞ Amis du Littoral
Nord Bassin ☞ ASSA Association de Sauvegarde du Site
d'Arcachon ☞ Association syndicale du Pré Salé Entouré ☞
AU Port Association des Usagers du Port de La Teste ☞
A2DBA Association pour le Développement Durable du Bassin
d'Arcachon ☞ Bassin d'Arcachon Ecologie ☞ Cap Termer ☞
COBARTEC Collectif du Bassin d'Arcachon pour des Trans-
ports en Commun ☞ Collectif Aquitain contre les rejets en Mer
☞ Comité de Vigilance Biscarrosse ☞ Défense des Eaux du
Bassin d'Arcachon ☞ Écocitoyens du Bassin d'Arcachon ☞
Gujan-Mestras Environnement ☞ NEBVA Nature Environne-
ment du Bassin Versant d'Arcachon ☞ Protection et Aména-
gement de Lège-Cap Ferret ☞ Défense des quais et cabanes
de Gujan-Mestras ☞ Sauvegarde du site naturel des Quin-
conces St-Brice ☞ Scaph Pro ☞ Surf Insertion ☞ Vive la Forêt
☞ Le Bétey plage boisée à sauvegarder ☞ Bétey Environne-
ment ☞ CODEPPI Comité de Défense et de Protection de la
Presqu'île ☞ Syndicats des ostréiculteurs Gujan-Mestras, La
Teste, Andernos ☞ APBA Association des Plaisanciers du
Bassin d'Arcachon ☞ CDROM Cercle de Réflexion sur
l'Organisation des Mouillages Bassin d'Arcachon ☞ Voiles
d'Antan du Bassin d'Arcachon ☞ APCKite Association de kite-
surf du Bassin d'Arcachon ☞ Association des Jouët 680 ☞
APMMF Amis de la Préfiguration du Musée Maritime et Fores-
tier ☞ SHAAPB Société Historique et Archéologique
d'Arcachon et du Pays de Buch

Schéma de cohérence territoriale Document d'aménagement commercial SCoT - DAC

Enquête publique :

Conformément à l'article 1.123.3 du code de l'environnement, une enquête publique conjointe est organisée
du lundi 17 décembre 2012 au lundi 4 février 2013 inclus.

**Le collège des trois commissaires enquêteurs recevra à la mairie annexe du Canon le mardi 15 janvier de 14h à 16h30,
samedi 26 janvier de 9h30 à 11h30, lundi 4 février de 9h à 12h.**

L'ensemble des dossiers est consultable à la mairie annexe du Canon.

Un registre d'enquête est disponible pour les appréciations et observations du public.

Les observations peuvent être envoyées à Madame la Présidente de la Commission d'Enquête au SYBARVAL à Andernos.

A l'issue de l'enquête, deux rapports seront établis, l'un sur le SCoT, l'autre sur le DAC sous un mois.

Toute information au SYBARVAL www.sybarval.fr rubrique « question-réponse ».

L'autorité compétente pour approuver le SCoT et le DAC et le Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon et du Val de Leyre.

Vous pouvez rencontrer la Commissaire Enquêtrice dans ses permanences, ou vous exprimer dans les registres situés dans chaque Mairie, ou lui écrire en adressant vos observations, contributions, remarques, suggestions, propositions... à l'attention de Madame la Commissaire Enquêtrice.



APPEL DE COTISATION 2013

Vous pouvez régler par chèque à l'ordre de l'Association Protection et Aménagement de Lège-Cap Ferret

Membre adhérent : 15 €

Membre bienfaiteur : illimité

6 bis rue des Mouettes - 33970 Lège-Cap Ferret

Tél. 05 56 03 79 32 (avec répondeur) - courriel : palcf@online.fr - site : palcf.blogspot.com

association agréée par arrêté préfectoral du 9 mars 1979